



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 627.895,125 euros
Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria – Pompignane -Immeuble la Lona,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT ANNUEL 2023

1 	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
2 	MESSAGE DU PRESIDENT	5
3 	RAPPORT DE GESTION	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	19
3 3	Gouvernement d'entreprise	33
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	38
4 	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	46
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	46
4 2	Conventions réglementées	50
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	50
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	54
5 	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	56
5 1	Bilan	56
5 2	Compte de résultat	57
5 3	Tableaux de variation des capitaux propres	58
5 4	Tableau de flux de trésorerie nette	59
5 5	Notes annexes aux états financiers consolidés	59
6 	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	77
6 1	Bilan	77
6 2	Compte de résultat	79
6 3	Tableau de variation des capitaux propres	80
6 4	Notes annexes aux états financiers sociaux	81
7 	RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	106
7 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	106
7 2	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux	107
7 3	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	108

1

10 ans déjà...!



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 7 à 44, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 30 avril 2024

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

2



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

« Aujourd’hui le monde du sport, qu’il soit professionnel ou amateur, connaît une profonde transformation qui va s’accélérer au cours des prochaines années avec l’arrivée massive de nouvelles technologies dans les domaines de l’arbitrage, de la santé, de l’amélioration de la performance ou de l’expérience des fans.

Sur tous ces terrains, nous avons été pionniers avec le déploiement d’innovations de rupture et la confiance de clubs et de fédérations de premier plan actifs partout à travers le monde.

Un nouveau tournant a été pris en 2023 avec l’adoption d’un nouveau modèle d’affaires (Technology as a Service ou TaaS) basé sur des contrats locatifs de longue durée nous offrant plus de récurrence dans nos revenus et de solides perspectives d’appréciations de nos marges.

Commercialement, les derniers mois ont également été marqués par des succès importants, avec en particulier l’obtention de certifications FIFA dans l’arbitrage qui vont accélérer notre dynamique commerciale dans toutes les disciplines.

Un nouveau cycle de développement s’ouvre ainsi pour notre Groupe, désormais aux premiers rangs des « Sportech » mondiales.

Afin d’accompagner notre changement de modèle d’affaires, creuser l’écart en matière d’innovation et continuer le développement de nos positions internationales, nous réalisons en cette année 2024 une augmentation de capital qui emporte une grande adhésion de notre partenaire stratégique ABEO, d’acteurs du monde sportif et d’investisseurs de référence. Un signe fort qui conforte notre confiance et nous encourage en cette année olympique à nous dépasser pour plus de performances dans la croissance et la rentabilité. »

Christophe CARNIEL

3

VAR
VIDEOKOHTUNIK

VIDEOKOHTUNIK



RAPPORT DE GESTION

3.1. Informations sur la vie économique de la société

3.2. Présentation des comptes et autres informations financières

3.3. Gouvernement d'entreprise

3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo S.A. et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope S.A.S., les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope S.A.S.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La Société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

La Société travaille sur 3 thématiques technologiques :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dispositifs de communication sans fil
2. L'**innovation sur les solutions Vidéo** (VOGOSPORT et VOGOSCOPE)
3. Le projet **DIAGINSPORT** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo et l'audio.

VOKKERO

Sur 2023, les projets autour de la gamme VOKKERO peuvent être décomposés en 2 parties :

1. Evolutions des gammes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) :

Côté Sport, notre expansion à l'international nous a conduit à créer des variantes pour la Corée, le Brésil, l'Inde dans un contexte réglementaire complexe nécessitant un haut niveau de technicité sur les parties RF.

A cela s'ajoute des travaux pour améliorer la résistance aux perturbateurs de nos solutions dans un contexte où l'usage du spectre est de plus en plus intense dans les stades (Intensification du LTE/4G, de plus en plus de systèmes sans-fil. Ces nouvelles contraintes ont conduit outre l'exploitation de notre brevet à une modification pour améliorer le « blocking » (Réjection des systèmes hors bande).

Ces travaux concernent autant les terminaux de communication, que les gateways en bord de terrain à savoir les WIs (Wireless Interfaces) et les ESGs (ELITE Smart Gateway).

Cette dernière a également bénéficié de l'intégration des nouvelles fonctionnalités innovantes.

Côté Industrie, la gamme GUARDIAN a intégré de nouvelles innovations sur la partie traitement du signal audio de manière répondre à de nouvelles exigences du marché. Cela se caractérise pour la recherche et le filtrage de nouvelles signatures comme la « détection et filtrage des avertisseurs de recul dans le BTP », etc.

2. Evolutions moyen / long terme

Plusieurs sujets sont abordés dans cette partie :

- la diffusion du son des arbitres (dans le football) à la télévision. Cela nécessite des produits avec une qualité audio dite broadcastable dans un environnement où les conversations les plus intéressantes sont souvent celles où il y a le plus de bruits environnants. Cela nécessite un travail tant sur les terminaux de communications que sur les accessoires audios ;
- le démarrage de la création d'une nouvelle plateforme technologique pour la gamme VOKKERO qui sera la base des futures générations de produits. Cela se traduit par la plateformesation des métiers (BSP, TDMA, audio...) de manière à faciliter l'évolution des gammes et l'intégration de nouvelles compétences (FPGA...) pour permettre l'intégration de notre future radio « SDR » développée dans le cadre du projet VOK23 ;
- la poursuite du projet VOK23 sur la compression parole par intelligence artificielle (ration 1/100) via notre travail de thèse et l'intégration du SDR (Software Defined Radio) par la poursuite conception et l'internalisation du savoir-faire.

Tous ces travaux se sont faits en partenariat avec nos experts métiers externes tant indépendants qu'académiques.

INNOVATIONS VIDEO

1. Slow motion et Zoom

Nous sommes arrivés au terme du contrat de collaboration signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie.

Les algorithmes d'intelligence artificielle développés pour permettre des fonctions de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) en environnement sportifs ont progressés mais pas suffisamment pour être exploités dans les solutions Vidéo de VOGO. Ces travaux sont mis de côté pour l'instant et pourront être repris ultérieurement en fonction des progrès de l'état de l'art.

2. Acquisition vidéo

La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique » se poursuit. Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Les travaux effectués 2023 ont permis la création d'une gamme de caméras :

- panoramique par du traitement numérique : vue d'ensemble ;

- asservissement PTZ : vue précise d'excellente qualité ;
- spécification des optiques pour optimiser la qualité d'image ;
- création armature support générique.

En parallèle de cela des projets ont été réalisés pour :

- le comptage et suivi de nageurs dans un bassin et piscines pour répondre à des opportunités commerciales ;
- l'intégration de l'intelligence artificielle dans notre technologie VAR (Video Assistant Referee) de manière à créer une homographie terrain automatique et à permettre de simplifier et aussi d'automatiser une partie des opérations de la fonction VOL (Virtual Off Line).

DIAGINSPORT

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le Groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de Biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'Université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des

impacts, Move in Med apportera sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Professeur Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui a démarré en 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNUM (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

L'année 2023 a permis la construction du projet DISNUM au sein de DIAGINSPIRT.

Côté VOGO, la feuille de route est la suivante :

1. avoir des outils de prises de vues optimales pour les sports non diffusés (en lien avec les travaux « Acquisition vidéo » décrits dans le précédent paragraphe ;
2. développer des algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête pendant un match ;
3. reconnaître automatiquement les joueurs et leur créer une base de données personnelles concaténant l'ensemble de ces chocs (Historisation des chocs pour revue médicale) ;
4. caractériser l'ensemble des chocs (Accélération, localisation, Energie...);
5. et finalement en définir une valorisation de type HIC et/ou Gambit propres à la commotion cérébrale.

En 2023 :

- VOGO a reçu la confirmation d'un financement de 800 k€ de la part de la région Occitanie et de la métropole de Montpellier pour le projet DISNUM. Cela nous permettra d'accélérer les travaux à compter de 2024 ;
- VOGO a également réalisé des travaux « Action Spotting » en collaboration avec la société DEEPTIMIZE. L'Action Spotting consiste à détecter des actions de jeux spécifiques (passes, plaquages...) et constitue donc un prérequis au point 2. ci-dessus : « algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête » ;
- pour DISNUM, la collaboration technologique se fera essentiellement avec l'institut CHARPAK ;
- une prise de conscience beaucoup plus forte sur l'importance de détecter les commotions dans de nombreux sports.

METASPORT

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football Club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Pour VOGO, l'ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique.

Ce projet, encore d'actualité, est dans l'attente d'un financement et n'a donc pas avancé en 2023. Il fait actuellement l'objet d'une demande de subvention I-Démo pour laquelle nous attendons une réponse au sein du consortium piloté par le FCG.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité, sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectées, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- une solution destinée aux spectateurs ;
- une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mise en œuvre permettent de :

- supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible ;
- améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs ;
- changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive ;
- améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, Vokkero fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

Vokkero a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

3.1.1.4 *Modèle d'affaire*

La simplicité de mise en œuvre de la solution VOGO SPORT permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

VOGO a développé ces dernières années un savoir-faire spécifique permettant de satisfaire 100% de ses clients, quelle que soit la durée, l'environnement et le nombre d'utilisateurs potentiels de l'événement.

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété de la solution VOGO SPORT auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- les fédérations, clubs et ligues ;
- les organisateurs d'événements ;
- les diffuseurs ;
- les gestionnaires d'enceintes sportives éventuellement ; et
- les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média, éventuellement.

Pour le marketing de sa marque mais également la commercialisation de sa solution, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, principalement en France, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs) à l'étranger.

En France, VOGO favorise une approche directe : la commercialisation et la distribution de la solution VOGO SPORT sont réalisées par les équipes internes de la Société. VOGO loue ainsi directement sa solution pour un événement ou pour la saison à ses clients.

La force commerciale de VOGO a deux objectifs majeurs :

- commercialiser la solution VOGO SPORT en France auprès des fédérations, clubs, ligues, organisateurs d'événements, gestionnaires d'enceintes et agences et/ou conseils en communication, mais aussi diffuseurs et marques partenaires ; et
- développer son réseau de partenaires que sont les apporteurs d'affaires, les distributeurs et les intégrateurs.

Le cycle commercial diffère en fonction du type d'événement couvert :

- pour un événement ponctuel, VOGO travaille en amont avec l'organisateur et est présente localement pour la durée de l'événement ;
- pour des matchs dans le cadre d'un contrat à la saison, VOGO installe sa solution pour l'ensemble de la saison et accompagne le club dans l'exploitation de VOGO SPORT au fil de la saison ;
- un nombre croissant d'événements font partie d'une tournée mondiale, où plusieurs compétitions constituent une saison et sont organisés à travers différents pays. Dans ces cas, VOGO travaille avec l'équipe qui gère l'ensemble des épreuves, mais aussi avec les équipes organisatrices locales.

A l'international, la Société a privilégié une approche indirecte, en signant des contrats avec des apporteurs d'affaires ; des distributeurs, qui s'emploient à la commercialisation, l'installation et la maintenance des VOGO BOX dans les pays qu'ils couvrent ; et des intégrateurs, responsables de l'assemblage, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des VOGO BOX dans les pays concernés.

A l'image des loyers payés par les clubs, ligues ou organisateurs directement à VOGO, les redevances variabilisées versées par les distributeurs et les intégrateurs à la Société sont calculées en fonction :

- du nombre d'événements pour un contrat à la saison ou de la durée de l'événement pour un contrat à l'événement ; et
- de la capacité du stade (le taux d'utilisation de la solution, c'est-à-dire le nombre de spectateurs ayant consulté l'application VOGO, au cours d'un événement ou d'une saison n'est pour sa part pas pris en compte).

Cette couverture commerciale indirecte permet à VOGO une prise de marché rapide. VOGO fait déjà acte de nombreux partenaires commerciaux à travers le monde.

Enfin, la solution VOGO SPORT est facile à intégrer dans des applications tierces. En effet, l'application existe en mode SDK (Software Development Kit), permettant d'être intégrée à une autre application (par exemple l'application d'une ligue, d'un club, etc.).

Historiquement la stratégie de vente des produits audio Vokkero repose sur ses capacités d'innovation pour alimenter les revenus futurs avec un modèle commercial basé sur des ventes répétées. Ainsi, la feuille de route de Vokkero en matière d'innovation correspondait au cycle de renouvellement des utilisateurs, soit 3 ou 4 ans en moyenne. Cette stratégie pourrait évoluer prochainement afin de proposer un modèle de location similaire à ce que nous faisons sur notre gamme de produits vidéo.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 *Éléments juridiques*

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion du 6 février 2023, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 8.800 actions gratuites attribuées le 27 septembre 2021 et le 10 décembre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2021 (21^{ème} Résolution) dans le cadre des Plans d'attribution gratuite d'actions 2021-3 et 2021-4, par les bénéficiaires ayant satisfait la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ces Plans au terme de la période d'acquisition, soit le 31 décembre 2022 pour le Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 et le 10 décembre 2022 concernant le Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4.

Ces 8.800 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.100 euros par émission de 8.800 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Le 8 mars 2023, la Société et la société ABEO, ont conjointement annoncé leur volonté de renforcer leur partenariat commercial et technologique en vue de développer des offres commerciales communes à destination de plusieurs marchés du sport, et la signature, à cet effet, d'un protocole d'investissement en date du même jour, aux termes duquel :

- la société ABEO s'engageait à souscrire à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à son profit, d'un montant d'environ 5 M€ par émission de 869.566 actions à un prix unitaire de 5,75 € ;
- sous condition de l'approbation des résolutions relatives à l'augmentation de capital et de la réalisation de celle-ci, la société ABEO, dont le représentant permanent serait Monsieur Olivier ESTEVES, serait nommée administrateur de VOGO.

Le Conseil d'administration réuni le 3 avril 2023 a constaté la caducité de 2.400 BCE-2021-1 émis et attribués par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2020.

Le 19 avril 2023, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5.000.004,50 euros, prime d'émission incluse (soit 108.695,75 euros de nominal et 4.891.308,75 euros de prime d'émission) par voie d'émission de 869.566 actions ordinaires nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société ABEO.

La réalisation définitive de l'augmentation de capital ainsi décidée a été constatée le même jour par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 19 avril 2023 a également nommé la société ABEO, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES, en qualité de nouvel administrateur de la Société.

Lors de sa réunion du 12 juin 2023, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique PUYAU et a ratifié le transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 septembre 2022.

Par une décision du 12 juin 2023, le Président-Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 12 avril 2021, a constaté l'acquisition définitive de 20.000 actions gratuites attribuées le 12 avril 2021 par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 (19^{ème} résolution) dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-1, la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ce Plan étant satisfaite par chacun d'eux au terme de la période d'acquisition, soit le 12 avril 2023.

Ces 20.000 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 2.500 euros par émission de 20.000 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2023, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.700 actions gratuites attribuées le 30 novembre 2022 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022 (17^{ème} Résolution) dans le cadre des Plans d'attribution gratuite d'actions 2022-1 et 2022-2, par les bénéficiaires ayant satisfait la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ces Plans au terme de la période d'acquisition, soit le 1^{er} décembre 2023.

Ces 34.700 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 4.337,50 euros par émission de 34.700 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

A l'occasion de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 juin 2023 aux termes de sa 18^{ème} résolution, et a décidé la mise en place du Plan d'attribution gratuite d'actions 2023-1, lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an ayant pris effet le 7 décembre 2023 et arrivant à expiration le 7 décembre 2024 et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, et au titre duquel ont été attribuées gratuitement 5.700 actions de la Société.

A la suite des diverses augmentations de capital visées ci-dessus, au 31 décembre 2023 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 627.895,125 euros et est divisé en 5.023.161 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

3.1.2.2 *Avancement des activités de la Société*

Sur l'année, le chiffre d'affaires atteint 9,6 M€ contre 12 M€ sur l'exercice 2022, en repli de 20%.

Le chiffre d'affaires du second semestre s'établit à 5,1 M€, en croissance d'environ 14% par rapport à la première partie de l'année, matérialisant les premiers bénéfices du modèle TaaS (Technology as a Service) encouragé par une part importante de nouveaux clients et adopté par VOGO à compter du début de l'exercice 2023.

Si la mise en place de ce modèle a pesé transitoirement et facialement sur le chiffre d'affaires en raison d'un étalement des facturations, il bénéficie d'avantages majeurs qui s'inscrivent positivement dans l'activité et les résultats dès le second semestre 2023 et, a fortiori, dès 2024 :

- un développement des revenus récurrents (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats portant sur des périodes d'engagement de 3 à 5 ans (voire 7 ans) ;
- une hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les donneurs d'ordre de premier ordre ;
- une fidélisation renforcée du portefeuille clients avec un potentiel accru d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée ;

- un effet de levier sur la rentabilité grâce à l'appréciation de la marge brute adossée aux contrats signés sur ce nouveau modèle.

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires atteint 9.6M €, La part export reste stable à 75% du chiffre d'affaires et s'élève à 7.2M€ contre 8.9M € en 2022.

Le premier semestre en baisse de 24%, a été marqué par une transition du modèle d'affaires dans le sport avec la multiplication des commandes prises sur un modèle récurrent.

La trajectoire s'est inversée au cours du second semestre qui affiche une baisse de 16% et permet une baisse finale de 20%.

Sur l'année 2023, l'activité sport, qui concentre 80% de l'activité totale, affiche une baisse de 18% avec un chiffre d'affaires de 7.8M €. 2023 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT). La certification FIFA obtenue en fin du premier semestre 2023, a permis développer les contrats récurrents lors du second semestre avec la signature de contrats pluriannuels. La Fédération Européenne de Handball pour l'arbitrage vidéo ou le renouvellement du contrat avec la Ligue Nationale de Rugby pour le protocole commotion.

L'activité industrie a été décevante sur l'exercice pour s'établir à 1,8M € en repli de 26%. Après un premier semestre en recul de 40% qui reflète le contexte économique général en demi-teinte, se traduisant par un attentisme accru dans les décisions d'investissement chez les clients. L'amélioration attendue Le second semestre enregistre un rebond de l'activité et un recul de seulement 9% du chiffre d'affaires.

La zone EMEA (dont France), qui concentre 79% de l'activité totale de l'exercice, a reculé de 21% à 7.6M€ de chiffre d'affaires. La baisse aux Etats-Unis est plus importante avec un recul de 36% avec un chiffre d'affaires de 1.3M €.

La zone Asie Pacifique est, elle en progression de 109% pour s'établir à 0.7M €.

La forte baisse du chiffre d'affaires se traduit par des résultats en baisse pour s'établir à une perte de 2.3M€.

Le repli de l'activité impacte mécaniquement les résultats de la période. Ainsi, l'EBITDA 2023 est négatif à hauteur de 554K €, une perte nettement réduite par rapport à la première partie de l'année grâce à un second semestre qui aura permis de renouer avec un EBITDA positif de 333K €. Cette évolution encourageante permet d'aborder l'exercice 2024 avec une confiance réaffirmée.

Sur l'ensemble de l'exercice, les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées, avec en particulier une baisse des charges externes de 28% et une augmentation modérée des charges de personnel (+3% par rapport à 2022) nécessaire pour accompagner la dynamique commerciale observée au cours des derniers mois.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2,2M €, intégrant les efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. A noter que cette perte dépassait les 1,4M € au premier semestre confirmant, là encore, l'inflexion de tendance observée au second semestre.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 2,0M €.

A fin décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 9,2 M€ contre 6,4M € à fin décembre 2022. La trésorerie brute ressortait à 1,5M € contre 2,7M € à fin 2022, intégrant le produit de l'augmentation de capital réservée intégralement à ABEO réalisée en avril 2023.

La consommation de trésorerie annuelle intègre le financement de stocks dans le cadre du déploiement du modèle TaaS pour sécuriser l'exécution des commandes embarquées. Au-delà de l'amélioration attendue des résultats, cette consommation devrait se réduire en 2024, le financement des équipements étant désormais assuré par crédit-bail, plus adapté au nouveau modèle TaaS.

Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ avec maintien du DPS annoncée en avril 2024.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Cette confiance est confortée par l'accélération constatée au cours des derniers mois des prises de commandes. Pour rappel, entre 2022 et 2023, elles auront progressé de 28% à plus 13,5M €. Cette dynamique se poursuit depuis le début de l'année, offrant au Groupe une bonne visibilité sur l'exercice en cours.

Dans le sport, VOGO commencera à profiter pleinement des certifications FIFA obtenues au cours de l'été 2023. Ces certifications dédiées aux applications vidéo d'assistance à l'arbitrage et valables jusqu'en 2027 constituent un accélérateur majeur pour le Groupe, à la fois dans le football et sur d'autres disciplines majeures. Dans l'industrie, les perspectives sont également très favorables, avec une reprise constatée de la demande après un exercice 2023 contrasté.

Sur le terrain des offres, VOGO entend poursuivre les efforts d'innovation sur ses quatre grands domaines d'expertise : assistance à l'arbitrage, amélioration des performances des sportifs, assistance à la détection des commotions cérébrales et solutions pour les fans.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique.

Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

3.1.2.3 Démarche RSE

La pratique du sport favorise le bien-être, améliore la santé et participe à la cohésion sociale, autant d'éléments importants et présents dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Dans le sport professionnel, terrain de jeu de prédilection de VOGO, la RSE est également très importante, notamment sur les sujets éthiques et de protection des données personnelles. Les grands événements sportifs ont depuis toujours œuvré pour la santé, l'économie et l'inclusion et sont aujourd'hui l'un des vecteurs forts du développement durable.

C'est donc tout naturellement qu'en 2022, VOGO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour initier ce projet, l'entreprise a mené un diagnostic approfondi de ses pratiques actuelles en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

En 2023, à la suite du diagnostic RSE de ses pratiques, VOGO a initié la création de groupes de travail impliquant ses collaborateurs. Ces groupes se concentrent sur trois thématiques majeures : l'environnement, les achats responsables et les aspects sociaux et sociétaux.

Dans le cadre de ces groupes de travail, les collaborateurs de VOGO ont l'opportunité de contribuer activement à l'élaboration de plan d'actions et d'initiatives concrètes visant à améliorer les pratiques de l'entreprise dans les domaines suivants :

- concernant les achats responsables, le groupe de travail construit une politique fondée sur des valeurs favorisant la collaboration avec des fournisseurs et des partenaires partageant les engagements de responsabilité social et sociétale. Ils travaillent également à élaborer des critères d'évaluation et de sélection qui intègrent des considérations environnementales, sociales et éthiques ;
- sur le volet des aspects sociaux, les collaborateurs sont invités à réfléchir à des actions visant à renforcer l'engagement de l'entreprise envers ses employés, notamment en favorisant, la diversité et l'inclusion, ainsi que le développement des compétences et le bien-être au travail ;
- concernant l'environnement, les collaborateurs sont amenés à proposer des actions visant à réduire l'empreinte écologique de VOGO, telles que la promotion du recyclage, la réduction de la consommation d'énergie ou encore la sensibilisation à la mobilité durable au sein de l'entreprise.

En parallèle de ces initiatives, VOGO a également enclenché fin 2023 la démarche de réalisation de son bilan carbone. Ce bilan permettra à la Société d'évaluer précisément ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de ses activités, de l'approvisionnement en matières premières à la distribution et l'utilisation de ses

produits ou services. La réalisation d'un bilan carbone constitue une étape essentielle dans la compréhension de l'empreinte carbone de l'entreprise et dans l'identification des leviers d'action pour réduire son impact. En s'appuyant sur les résultats de ce bilan, VOGO pourra définir ses objectifs de réduction des émissions de GES et mettre en œuvre un plan d'action concret en fin d'année 2024 pour les atteindre. VOGO affirme sa volonté d'agir de manière responsable envers l'environnement et de jouer un rôle positif dans la transition vers une économie plus durable.

En résumé l'année 2023 permet à VOGO de renforcer son engagement envers la RSE en impliquant activement ses collaborateurs dans l'identification et la mise en œuvre de solutions visant à avoir un impact positif sur la société et l'environnement

3.1.2.4 *Propriété intellectuelle*

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 31 décembre 2023.

3.1.2.5 *Succursales*

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Bernin (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une trentaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Evènements post-clôture

Le 10 avril 2024, sur délégation du Conseil d'administration en date du 4 avril 2024, le Président-Directeur-Général a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 5 073 euros, par émission d'un nombre maximum de 1 255 790 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune, à un prix unitaire de 4.04 €, en application de la délégation consentie par l'Assemblée générale du 12 juin 2023 dans le cadre de sa Dixième résolution.

Le produit de cette levée de fonds permettra à la Société :

- pour environ 40%, d'accélérer sa dynamique commerciale à l'international – Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique du Nord ;
- pour environ 35% des fonds levés, de financer le besoin lié au changement de modèle économique (TaaS) ;
- pour environ 21%, de financer ses programmes d'innovation dans les domaines de l'assistance à la détection des commotions cérébrales et l'amélioration de la performance des sportifs ;
- pour 4%, de couvrir le rachat de la participation d'ABEO dans VOGOSCOPE.

La période de souscription est ouverte jusqu'au 2 mai 2024.

Concernant l'offre VOGOSCOPE, 1er kit clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités, VOGO et ABEO ont signé le 10 avril

2024 d'un accord relatif au rachat par VOGO de la participation de 51% d'ABEO dans la joint-venture VOGOSCOPE pour un montant d'environ 200.000 €. Ce rachat permettra de simplifier l'offre marketing et son intégration dans le catalogue des solutions technologiques offertes par VOGO pour mutualiser la réponse aux besoins de toutes les disciplines sportives. Constituée sous forme de société par actions simplifiée, VOGOSCOPE est actuellement détenue à 51% par ABEO et à 49% par VOGO. Après cette opération de rachat qui devrait être finalisée au cours du 2ème trimestre 2024, ABEO continuera à s'investir pleinement aux côtés de VOGO auprès de sa clientèle diversifiée (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalades, écoles, etc.) partout à travers le monde.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents.

Impact de la crise des semi-conducteurs et du conflit en Ukraine au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants au cours de l'exercice précédent. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le Groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice.

Concernant la guerre en Ukraine, l'impact du conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Fort des succès commerciaux récents et d'un rayonnement renforcé à l'échelle internationale, VOGO reste confiant pour 2024.

En 2024, les efforts d'innovation seront poursuivis pour soutenir notamment les programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

En termes d'activité, les perspectives restent favorables tant dans l'univers du sport que sur les solutions dédiées aux marchés industriels. Dans le sport, après les réussites de 2023, VOGO entend continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir.

En termes géographiques, la société veut continuer son développement international. D'ailleurs la Société a indiqué que 40% du montant de la levée de fonds serait affecté au développement international.

Enfin, sur le terrain financier, l'amélioration des résultats devrait à nouveau être au rendez-vous, portée par la hausse attendue de l'activité et une structure de coûts toujours maîtrisée.

3.2.1 Analyse des comptes consolidés

3.2.1.1 Compte de résultat

en euros	Décembre 2023	Décembre 2022
Chiffre d'affaires	9 615 702	12 002 800
Autres produits d'exploitation	3 089 996	2 159 465
Achats consommés	-4 576 663	-4 802 396
Charges de personnel	-5 672 237	-5 505 045
Autres charges d'exploitation	-3 480 081	-4 093 935
Impôts et taxes	-117 105	-110 906
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-1 097 487	-905 441
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 237 875	-1 255 459
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 237 875	-1 255 459
Charges et produits financiers	-210 952	-127 993
Charges et produits exceptionnels	-370	-175 837
Impôt sur les bénéfices	402 231	355 610
Résultat net des entreprises intégrées	-2 046 966	-1 203 680
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-225 313	-214 902
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 272 279	-1 418 582
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	-2 272 279	-1 418 582
Résultat par action	-0,456	-0,347
Résultat dilué par action	-0,456	-0,347

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires

Etat exprimé en €	31/12/2023			31/12/2022		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 037 318	1 577 441	7 614 759	7 687 658	1 891 342	9 579 000
Amérique du Nord	1 265 667	140	1 265 807	1 855 656	110 788	1 966 444
Amérique du Sud	36 111		36 111	122 311		122 311
Asie Pacifique	699 025		699 025	335 044		335 044
Total	8 038 121	1 577 581	9 615 702	10 000 670	2 002 130	12 002 800

Sur l'exercice 2023, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 9.6 M€ en baisse de 20% par rapport à l'exercice 2022.

Le chiffre d'affaires à l'export représente 75% de l'activité totale.

Après un premier semestre en baisse de 24%, un redressement a été enregistré au second semestre avec un chiffre d'affaires en baisse de 16%. Toutes les activités et toutes les zones géographiques ont enregistré un repli à l'exception de la zone Asie Pacifique qui progresse de 109% pour s'élever à 0.7 M€.

Sur le marché du sport, l'activité est en baisse de 18% avec un chiffre d'affaires de 7.8 M€ contre 9.6 M€ en 2022. Ce marché concentre 81% de l'activité totale de l'exercice.

La certification FIFA pour l'arbitrage vidéo a permis l'obtention de contrats pluriannuels avec de nouvelles fédérations au cours du second semestre 2023. Cela s'accompagne d'un nouveau modèle économique de Technology as a Services TaaS.

L'année 2023 aura également été décisive avec l'entrée des solutions du Groupe sur plusieurs grands événements sportifs :

- European Handball Federation : VOGO a été choisi pour assurer l'arbitrage Vidéo pour les 5 saisons à venir de la Champions League masculin et féminin ;
- European Handball Federation : VOGO a également été choisi pour assurer l'arbitrage Vidéo des 8 prochains championnats d'Europe féminin et masculin ;
- Ligue Nationale de Rugby : VOGO a été choisi dans le cadre du protocole commotion pour les quatre années à venir.

Dans l'industrie, VOGO a réalisé un chiffre d'affaires de 1.8 M€ en baisse de 26% par rapport à l'exercice précédent. Après un premier semestre stable, le Groupe renoue avec une croissance soutenue portée par un chiffre d'affaires en progression de 36% au second semestre. Au cours de l'exercice 2022, VOGO a profité pleinement de la force de son réseau de distribution.

Parmi les succès significatifs de l'exercice, on peut citer la commande de 250 kits main libre VOKKERO par Franki Fondation (filiale du Groupe Fayat et 1er indépendant français de la construction).

Un premier succès qui ouvre la voie à de nouvelles commandes avec ce partenaire intervenant sur d'importants chantiers comme le Grand Paris Express ou le Datacentre de la Courneuve.

Dans le prolongement du premier semestre, toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. Sur la zone EMEA (dont France) le chiffre d'affaires a atteint 9,6 M€, en hausse de 36% par rapport à 2021. Cette zone représente 80% de l'activité totale de l'exercice.

Enfin, sur la zone Asie et Amérique du Sud, la croissance a été au rendez-vous avec un chiffre d'affaires cumulé sur ces deux zones de 0.7 M€, en hausse de 60%.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	14 943 573	15 417 724
Achats consommés	4 576 663	4 802 396
Autres achats et charges externes	2 746 351	3 834 566
Impôts, taxes et versements assimilés	117 105	110 906
Charges de personnel	5 672 237	5 505 045
Dotations aux amortissements et dépréciations net	1 097 487	905 441
Autres charges d'exploitation	733 730	259 369

Les charges d'exploitation sur la période diminuent de 3% passant de 15 418K € à 14 943K €.

Les charges externes s'établissent à 2 746 € sur l'exercice contre 3 834K€ sur la même période en 2022. Elles concentrent ainsi moins de 29% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 32% en 2022.

Les charges de personnel sont également maîtrisées. Elles progressent de 3%. Elles ressortent à 5 672K € soit 59% du chiffre d'affaires contre 46% sur la même période en 2022. L'effectif total est porté à 70 collaborateurs sur l'ensemble du groupe, la majorité des salariés sont présents en France alors qu'une dizaine de collaborateurs travaillent aux US et en Angleterre.

3.2.1.1.3 Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	-	1
Autres produits	51 764	7 870
Reprises sur prov. et amort. financiers	29 163	2 014
Reprises/dépréciation des actifs financiers	50	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	80 977	9 885
Dotations aux prov. & amort. financiers	134 899	29 163
Intérêts et charges financières	112 395	104 878
Pertes de change	9 160	3 837
Autres charges		
Dotations/dépréciation des actifs financiers	35 476	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	291 930	137 878
RESULTAT FINANCIER	- 210 953	- 127 992

Le résultat financier 2023 est constitué majoritairement des intérêts des emprunts et des dotations aux provisions sur les actions de la société.

3.2.1.1.4 Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur op. de gestion	1 637	1 106
Produits de cession d'éléments d'actifs		660
Subventions virées au résultat	20 273	18 033
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits	9 928	154 785
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 838	174 584
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	8 392	1 107
VNC des éléments d'actifs cédés	744	194 529
Dotations de provisions exceptionnelles	18 497	
Autres charges	4 575	154 785
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 208	350 421
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 370	- 175 837

3.2.1.1.5 Impôts

(en milliers d'€)	31/12/2023	31/12/2022
CIR & CII	468	345
TOTAL CRÉDIT D'IMPÔT	468	345

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 468K €.

La Société dispose au 31 décembre 2023 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 15 543K €. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 25%.

Résultat de base par action

Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 272 279	-1 418 582
Résultat par action	-0,456	-0,347
Résultat dilué par action	-0,456	-0,347

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Ecart d'acquisition	2 077 850		2 077 850	1 858 363
Immobilisations incorporelles	9 915 736	2 950 010	6 965 726	6 201 713
Immobilisations corporelles	3 810 442	2 345 913	1 464 530	1 242 568
Immobilisations financières	127 087		127 087	125 395
Total de l'Actif Immobilisé	15 931 115	5 295 923	10 635 193	9 428 039

L'écart d'acquisition est consécutif aux rachats des activités Vokkero sur l'exercice 2019 et Crescent Comms fin 2021. Il est constitué par le rachat des titres des filiales implantées aux Etats-Unis et au Royaume Uni.

La variation des immobilisations incorporelles est consécutive aux frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+1471€)
 Le montant des investissements R&D pour chacun des marchés est ventilé de la manière suivante :

- Solution Vidéo : 927K€ dont 398K€ pour le programme IA5, 80K€ sur Diaginsport et enfin 448K€ sur divers projets vidéo
- Solutions Audio : 543K€ dont 201K€ sur le programme Vok23

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social et des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus (125K€).

3.2.1.2.2 Actif circulant

ACTIF	31/12/2023		31/12/2022
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	5 333 315	5 333 315	3 621 150
Créances clients et comptes rattachés	1 275 058	28 991	1 246 067
Autres créances et compte de régularisation	2 741 704	2 741 704	1 552 103
Valeurs mobilières de placement	200 000	200 000	333 000
Disponibilités	1 361 809	1 361 809	2 378 985
Total de l'Actif Circulant	10 911 886	28 991	10 882 895
			9 946 682

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero (5 333K €).

Le montant des créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est en baisse de 40% comparativement à l'exercice précédent pour un repli du chiffre d'affaires de 20%.

La variation des autres créances sur l'exercice est principalement liée aux avances en comptes courants destinées à la filiale Vogoscope SAS (496€) ainsi qu'au montant exceptionnellement élevé des crédits impôt recherche à recevoir (711K €) pour les années 2022-2023 et solde 2021. Il y a également 804K € de charges constatées d'avance qui correspondent aux factures de crédit-bail comptabilisées sur la fin d'exercice pour les exercices suivants.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Banque Populaire du Sud (200K €).

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 *Capitaux propres*

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	623 558	511 262
Primes liées au capital	22 179 614	17 374 419
Réserves consolidées	- 11 543 140	- 10 170 905
Résultat de la période (part du groupe)	- 2 272 279	- 1 418 582
Subvention d'investissement	180 516	200 790
Total des Capitaux Propres Part du Groupe	9 168 269	6 496 984
Intérêts des minoritaires		
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 168 269	6 496 984

Le capital social est fixé à la somme de 623.557,625 euros et il est divisé en 4 188 461 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2023 résultent principalement des éléments suivants :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Sub.inv.	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2022	511	17 375	-10 170	-1 419	200	6 497	0	6 497
Souscription au capital	5 000					5 000		5 000
Frais liés aux opérations sur capital nets IS								0
Variation des écarts de conversion			46			46		46
Variation de périmètre								0
Variation des sub. d'investissement					-20	-20		-20
Variation des actions propres								0
Affectation du résultat			-1 419	1 419				0
Changement de méthode								0
Résultat net de la période				-2 272		-2 272		-2 272
Autres mouvements	-4 888	4 805				-83		
Situation nette au 31/12/2023	623	22 180	-11 543	-2 272	180	9 168	0	9 252

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 31 décembre 2023 s'élève à 623 557,625 euros représenté par 4 188 461 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

3.2.1.2.4 *Provisions*

	31/12/2023	31/12/2022
Prov. pour indemnités de fin de carrière	312 926	260 594
Prov. pour garanties	68 311	97 185
Prov. pour risques	316 000	72 587
Prov. pour pertes de changes	134 899	29 166
Total Prov. pour risques & charges	832 136	459 532

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 313 K€ au 31 décembre 2023.

La provision pour garanties concerne les kits audios pour lesquels la société octroie une garantie de deux ans à ses clients.

Une provision pour risques de 316K€ est comptabilisée pour :

298 K€ pour le montant des titres mis en équivalence de la filiale Vogoscope SAS dont Vogo SA détient 49%.

18K€ pour la provision garantie clients de Vogo NA.

3.2.1.2.5 Emprunts et dettes

(en €)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 249 568	7 071 147
I.C.N.E. sur emprunts	29 079	10 210
Comptes courants actionnaire		264
Dettes financières Crédit-bail	452 147	1 115
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6 730 794	7 082 736

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du Groupe.

Le recours au crédit-bail s'est accru lors de l'exercice 2023 pour financer le nouveau modèle économique de Technology as a Service

3.2.1.2.6 Autres dettes

(en €)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	3 007 754	2 978 830
Avances et acomptes reçus	153 306	231 671
Client AAE		
Dettes sociales	877 149	1 380 572
Dettes fiscales	219 156	255 761
Dettes d'IS exigible	117 059	52 650
Crédit vendeur		166 667
Dettes diverses	30 738	22 120
TOTAL AUTRES DETTES	4 405 162	5 088 271

Les dettes sociales sont en diminution comparativement à l'année précédente, ceci s'explique par l'apurement de l'échelonnement des dettes sociales ayant fait l'objet d'un report de paiement octroyé durant la crise pandémique.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 *Résultats de VOGO SA*

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires atteint 8.4M€, en repli de 20% par rapport à l'exercice précédent comme l'ensemble du groupe.

Une bonne maîtrise des charges permet de réduire la perte.

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 13M€ sont en baisse de 1%. Les autres charges externes sont réduites de 15%, les dotations aux amortissements augmentent de 17% et traduisent l'effort permanent de la société VOGO sur l'innovation. Les salaires et charges sociales augmentent de 13%. L'effectif moyen est de 53 personnes.

A fin décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à près de 10.5 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 1.1 M€ contre 2.7 M€ en 2022. Cette évolution reflète en partie l'augmentation volontaire des stocks de composants opérée pour accompagner la croissance et sécuriser l'exécution des commandes dans un contexte qui reste inflationniste. Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ avec maintien du DPS annoncée en avril 2024 et dont la souscription se termine le 2 mai 2024. Pour rappel, la réalisation de cette opération a été approuvée lors du conseil d'administration du 4 avril 2024.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

En 2024, l'extension du rayonnement international sera au cœur des priorités avec la volonté d'étendre la présence du Groupe sur de nouvelles zones géographiques. En Amérique, premier marché mondial du sport, la prise de parts de marché aujourd'hui pleinement engagée devrait se confirmer.

Concernant l'offre VOGOSCOPE, 1er kit clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités, VOGO et ABEO ont signé le 10 avril 2024 d'un accord relatif au rachat par VOGO de la participation de 51% d'ABEO dans la joint-venture VOGOSCOPE pour un montant d'environ 200.000 €. Ce rachat permettra de simplifier l'offre marketing et son intégration dans le catalogue des solutions technologiques offertes par VOGO pour mutualiser la réponse aux besoins de toutes les disciplines sportives. Constituée sous forme de société par actions simplifiée, VOGOSCOPE est actuellement détenue à 51% par ABEO et à 49% par VOGO. Après cette opération de rachat qui devrait être finalisée au cours du 2ème trimestre 2024, ABEO continuera à s'investir pleinement aux côtés de VOGO auprès de sa clientèle diversifiée (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalades, écoles, etc.) partout à travers le monde.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO. En 2023, VOGO a établi un diagnostic RSE et est en train de finaliser sa feuille de route. VOGO communiquera dans

les prochains mois sur sa stratégie RSE, persuadé également que la mise en place de pratiques responsables nous permettra de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vokkero « Vogo NA » a été intégrée au groupe le 1^{er} novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 657 869 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires de 1,3 M€ est en régression de 28% par rapport à 2022. Là encore, le second semestre aura été plus favorable.

3.2.2.3 Résultats de VOGO UK

Cette filiale été intégrée au groupe le 27 septembre 2021 suite à l'acquisition des activités de la société Crescent Comms. Le montant de son capital s'élève à £4 et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 30 gay Street, Bath, BA1 2PA (UK).

Le chiffre d'affaires est en progression de 9.4% et le résultat net de 92%.

La société est maintenant capable de livrer des solutions et vidéo.

3.2.2.4 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2023. Les comptes 2023 font apparaitre une perte de 0.1K€ sur l'exercice 2023. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.5 Crédit d'Impôt Recherche

(en milliers d'€)	31/12/2023	31/12/2022
CIR & CII	468	345
TOTAL CRÉDIT D'IMPÔT	468	345

La Société a bénéficié du CIR et du CII au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 468K €.

3.2.2.6 Emprunts

(en €)	31/12/2023	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
I.C.N.E. sur trésorerie passive				
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 249 568	2 010 009	4 229 565	9 994
ICNE sur emprunts	29 079	29 079		
Comptes courants actionnaire				
Dettes financières Crédit-bail	452 147	110 623	341 524	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6 730 794	2 149 711	4 571 089	9 994

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.2.7 Trésorerie

	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total des sociétés consolidées	-2 272 279	-1 418 582
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	1 168 321	899 813
- Variation des impôts différés	2 839	-39 385
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	965	347 507
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	225 313	214 902
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-874 841	4 255
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 409 090	-169 538
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 283 931	-165 283
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 264 779	-2 289 393
Subventions d'investissement reçus		100 000
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	670 455	660
Incidence des variations de périmètre	-373 452	
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 967 776	-2 188 733
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	4 935 005	
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Emissions d'emprunts bancaires	1 873 869	7 318
Remboursements d'emprunts	-1 742 312	-1 331 876
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 066 562	-1 324 558
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	-190 176	-3 678 714
(A) Trésorerie d'ouverture	1 751 985	5 430 699
(B) Trésorerie de clôture	1 561 809	1 751 985
Incidences des variations de cours des devises	-5 031	-140
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	-190 176	-3 678 714

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à – 3 284 K€.

Les incidences des variations de périmètre correspondent à 206K€ du complément de prix pour le rachat de Crescent Coms, comme prévu dans le contrat d'acquisition et à 167K€ de remboursement du solde de la dette Adeunis pour l'achat du fonds de commerce en 2019.

Enfin, les frais de R&D capitalisés cette année représentent 1 471K € dont environ 50% sont fléchés sur des programmes faisant appel à l'intelligence artificielle.

La variation des flux financiers sur l'exercice est constituée :

- De l'augmentation de capital réservée à ABEO pour 4 935K€ nette de frais
- De la souscription de nouveaux emprunts
- Des remboursements d'emprunts.

3.2.3 Autres informations financières de la société VOGO SA

3.2.3.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour un montant de 1.180.517,15 euros, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 12.493.775,94 euros.

3.2.3.2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.2.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 24.022,28 euros.

3.2.3.4 Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2023, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 2 563K € et d'analysent de la façon suivante :

- 2 063K€ de factures émises et échues.

Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		28	23	24	124	199
Montant total des factures concernées TTC		422 580	160 142	107 662	1 372 740	2 063 124
% du montant total du CA TTC de l'exe.		3,79%	1,44%	0,97%	12,30%	18,49%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2023 s'élève à 130K € TTC.

3.2.3.5 Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2023, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 2 822K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 1 040K€ de factures reçues et échues.

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		133	76	20	64	293
Montant total des factures concernées TTC		363 322	250 705	117 671	308 738	1 040 436
% du montant total des achats TTC	0,00%	4,10%	2,83%	1,33%	3,48%	11,74%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2023 s'élève à 144K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'à la date du présent rapport :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €
22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €
01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €
23/12/2019	Augmentation de capital	437.654,75 €	16.380	3.517.618	0,125€	439.702,25 €
20 juillet 2020	Augmentation de capital : exercice BSPCE	439.702,25 €	5.092	3.522.710	0,125€	440.338,75 €
10 décembre 2020	Augmentation de capital	440.338,75 €	34.000	3.556.710	0,125€	444.588,75 €
15 décembre 2020	Augmentation de capital	444,588,75 €	530.223	4.086.933	0,125€	510.866,625 €
19 juillet 2021	Augmentation de capital	510.866,625€	620	4.087.553	0.125€	510.944,125€

12 avril 2022	Augmentation de capital	510.944,125€	2.542	4.090.095	0.125€	511 261,875€
10 décembre 2022	Augmentation de capital	511.261,875€	2.800	4.092.895	0.125€	511.611,875€
31 décembre 2022	Augmentation de capital	511.611,875€	6.000	4.098.895	0.125€	512.361,875€
12 avril 2023	Augmentation de capital	621.057,625	20.000	4.988.461	0,125€	623.557,625
19 avril 2023	Augmentation de capital	512.361,875€	869.566	4.968.461	0.125€	621.057,625€
1 ^{er} décembre 2023	Augmentation de capital	623.557,625€	34.700	5.023.161	0.125€	627.895,125€

(1) Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

(2) dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	439 702	510 867	510 944	511 262	511 263
Nombre d'actions ordinaires	3 517 618	4 086 933	4 087 553	4 090 095	4 090 103
Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 754 062	5 326 171	7 961 229	10 504 823	8 450 027
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	(2 520 926)	(1 711 617)	(760 708)	(305 733)	(578 883)
Impôts sur les bénéfices	(166 686)	(256 824)	(312 588)	(344 549)	(468 342)
Participation des salariés					
Résultat de l'exercice	(2 354 240)	(2 082 045)	(4 190 115)	(645 505)	(1 180 517)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	(1)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat de l'exercice	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	14	39	42	46	53
Masse salariale de l'exercice	1 294 241	2 361 720	2 695 012	2 943 554	3 356 041

3.2.3.8 Tableau des filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2023

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable de ces titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	683	185 098	100%	683	683
VOGO NA	3 310 371	(1 092 635)	100%	3 485 017	3 00 000
VOGO UK	5	610 042	100%	1 206 784	1 206 784
2. Participations (10 à 50%)					
Vogos oppe SAS	500 000	500 000	49%	245 000	245 000
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avoirs donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	187 210		0	130	
VOGO NA	467 691		1 274 366	(1 012 492)	
VOGO UK	-		1 481 807	206 184	
2. Participations (10 à 50%)					
Vogos oppe SAS	496 000	0	242 730	(225 313)	

3.2.3.9 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.2.3.10 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs : Pierre KEIFLIN

Daniel DEDISSE

Véronique PUYAU

Anthony PARKER (Administrateur indépendant)

Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)

Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)

Pascal SAGUIN

La société ABEO, représentée par Olivier Estèves

Censeur :

La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLON

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, a été renouvelé lors de l'assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.3.1.5 Participation au capital et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction

A la date du présent rapport, et à la connaissance de la Société :

- Monsieur Christophe CARNIEL, Président-Directeur général, détient indirectement, au travers de la société TWO C, 14,93% du capital et 18,13% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Daniel DEDISSE, administrateur et Directeur général délégué détient 5,37% du capital et 7,49% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué, détient indirectement, au travers de la société ESPE, 11,63% du capital et 16,23% des droits de vote de la Société ;
- Madame Véronique PUYAU, administratrice, détient 1,49% du capital et 2,07% des droits de vote de la Société ;

- Monsieur Pascal SAGUIN, Administrateur et Directeur général délégué, détient 0,84% du capital et 0,58% des droits de vote de la Société ;
- La société ABEO, Administrateur, détient 19,25% du capital et 13,44% des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun autre membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ne détient directement ou indirectement des actions de la Société.

Aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni aucune attribution d'option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Monsieur Pascal SAGUIN a bénéficié de l'attribution gratuite de 15.000 actions de la Société sous condition de présence dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2022-2 (voir détails à la section 6.4)

3.3.1.6 Gouvernance de la Société

A la date du présent rapport, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middlednext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place des Comités		X ⁽²⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X ⁽³⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		

R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁽⁶⁾	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.
- (2) La recommandation R7 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégie...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;
- (3) A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un Conseil réuni en formation de comité RSE a été privilégiée.
- (4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.
- (5) La recommandation R11 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.
- (6) Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R16, il est au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 8,21¹ pour Monsieur Christophe CARNIEL, de 6,81 pour Monsieur Pierre KEIFLIN, de 7,23 pour Monsieur Pascal SAGUIN et de 7,61 pour Monsieur Daniel DEDISSE.

3.3.1.7 Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

¹ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 avril 2024 a examiné les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a constaté que la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice 2023 a fait l'objet d'un suivi régulier et attentif.

3.3.1.8 *Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé*

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 9 avril 2024, à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°13 du Code Middledext.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à sept reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
6 février 2023	7	87,5%
8 mars 2023	7	87,5%
3 avril 2023	7	87,5%
19 avril 2023	5	62,5%
24 juillet 2023	8	88,89%
25 septembre 2023	7	77,77 %
7 décembre 2023	8	88,89%

Lors de sa réunion en date du 24 juillet 2023, le Conseil a examiné le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 12 juin 2023, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et a décidé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet dès lors que les résultats des votes sont accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

3.3.1.9 *Gestion des conflits d'intérêts*

A compter de sa convocation, et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

3.3.1.10 *Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme*

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du

terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.3.1.11 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- le contrôle et le suivi de facturation (effectué par le contrôle de gestion) ;
- le contrôle de la trésorerie, faisant l'objet d'un reporting mensuel, afin d'anticiper les besoins en trésorerie ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- La fonction comptable et financière est gérée en externe par le cabinet E-CFO, cabinet d'expertise comptable de Madame Véronique PUYAU qui travaille avec la Société depuis 2013. La comptabilité générale, la gestion de la paie et la revue fiscale sont réalisées par le même cabinet. L'intégration des données comptables et leur analyse est effectuée en interne par le contrôleur de gestion ; et
- la mise en place d'une gestion commerciale en 2019.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs ⁽¹⁾	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽²⁾	733.960	14,61 %	1.289.060	17,91 %	0	733.960	14,58 %
SAS ESPE ⁽³⁾	583.960	11,63 %	1.167.920	16,23 %	0	583.960	11,60 %
Daniel DEDISSE	269.449	5,37 %	538.998	7,47 %	0	269.449	5,35 %
Véronique PUYAU	74.600	1,49 %	149.200	2,07 %	0	74.600	1,48%

Sous-total fondateurs	1.662.019	33,09 %	3.145.178	43,70 %	0	1.662.019	33,01 %
IRDI/SORIDEC	30.072	0,60 %	30.072	0,42 %	0	30.072	0,60 %
Jeremie LR	60.144	1,20 %	120.288	1,67 %	0	60.144	1,19 %
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	1,80 %	150.360	2,09 %	0	90.216	1,79 %
ABEO	967.070	19,25 %	967.070	13,44 %	-	967.070	19,20%
Actions auto-détenues	15.600	0,31 %	0	0%	0	15.600	0,31 %
Flottant	2.288.256	45,55 %	2.935.172	40,78 %	12.400 ⁽⁴⁾	2.300.659	45,69 %
TOTAL	5.023.161	100 %	7.197.780	100 %	12.400	5.035.561	100 %

(1) le nombre d'instruments dilutifs ne comprend que les BSPCE, à l'exclusion des attributions d'actions gratuites.

(2) société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(3) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(4) Il s'agit du nombre d'actions auxquelles les 12.400 BSPCE émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et toujours en circulation (2.400 BSPCE 2021-1 et 10.000 BSPCE 2021-2) donnent droit, chaque BSPCE donnant droit à 1 action de la Société.

A ce montant s'ajoutent les 5.700 actions attribuées gratuitement en période d'acquisition (5.700 au titre du plan d'actions gratuites 2023-1).

A la date du présent rapport, l'actionnariat de la Société est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C ⁽¹⁾	749.981	14,93 %	1.305.081	18,11 %
SAS ESPE ⁽²⁾	583.960	11,63 %	1.167.920	16,20 %
Daniel DEDISSE	269.499	5,37 %	537.198	7,45 %
Véronique PUYAU	74.600	1,49 %	149.200	2,07 %
Sous-total fondateurs	1.678.040	33,41 %	3.159.399	43,83 %
IRDI/SORIDEC	30.072	0,60 %	30.072	0,42 %

Jeremie LR	60.144	1,20 %	120.288	1,67 %
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	1,80 %	150.360	2,09 %
ABEO	967 070	19,25 %	967.070	13,42 %
Actions auto-détenues	33.100	0,66 %	0	0%
Flottant	2.254.735	44,88 %	2.930.523	40,66 %
TOTAL	5.023.161	100 %	7.207.352	100 %

(1) Société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2023, les salariés détiennent 7,75 % du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Entre le 1^{er} janvier 2023 et la date du présent rapport, Vogo a été notifiée de la déclaration de franchissement de seuils statutaires suivante :

- La société ABEO a déclaré en date du 19 avril 2023, avoir franchi en hausse à cette même date (i) tous les seuils statutaires compris entre 1% et 15% (inclus) du capital et (ii) tous les seuils statutaires compris 1% et 10% (inclus) des droits de vote de la Société, à la suite de sa souscription à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à son profit réalisée le 19 avril 2023, et détenir (i) directement 869.566 actions de la Société, représentant 17,50% du capital et 12,18% des droits de vote théoriques, et (ii) de concert avec la société Jalenia, 872.366 actions de la Société représentant 17,56% du capital et 12,22% des droits de vote théoriques.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2023, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 15.600 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 127.178,71 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 68.305 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2023 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO

	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/12/22	38.035	4,20
Actions achetées (cours moyen)	151.196	3,83
Actions vendues (cours moyen)	173.631	3,86
Actions en compte au 31/12/23	26.135	5,08

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 100.000 €

3.4.5 Autres opérations sur les titres de la Société dans le cadre du programme de rachats d'actions

3.4.5.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions en dehors du contrat de liquidité. Le nombre total d'actions détenues sur le compte titre auto-détention de la Société au 31 décembre 2023 est nul.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2023 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	0
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0

L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	15.600
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	15.600

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les déclarations suivantes ont été adressées à l'AMF, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site internet (www.amf-france.org) :

Identité du dirigeant	Date de la transaction	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre de titres acquis	Prix unitaire en €
TWO-C SAS personne morale liée à Christophe CARNIEL (PDG)	16 mai 2023	Action	Acquisition	3 530	3,5765
	23 mai 2023	Action	Acquisition	2 500	3,7755
	24 mai 2023	Action	Acquisition	2 350	3,9091
	26 mai 2023	Action	Acquisition	2 060	4,1244
	01 juin 2023	Action	Acquisition	2 000	4,2492
	02 juin 2023	Action	Acquisition	2 000	4,4025
	20 juin 2023	Action	Acquisition	3 100	4,2603
	27 juillet 2023	Action	Acquisition	1 300	4,1126
	03 octobre 2023	Action	Acquisition	1 500	2,9786
	20 octobre 2023	Action	Acquisition	1 300	3,2204
	23 octobre 2023	Action	Acquisition	1 500	3,3050
	19 octobre 2023	Action	Acquisition	44 789	3,1000
	31 octobre 2023	Action	Acquisition	3 000	3,4842
	15 novembre 2023	Action	Acquisition	1 500	4,0249
	17 novembre 2023	Action	Acquisition	1 600	4,1688
12 décembre 2023	Action	Acquisition	3 800	4,2146	
13 décembre 2023	Action	Acquisition	700	4,3714	

	18 décembre 2023	Action	Acquisition	2 000	4,1657
	19 décembre 2023	Action	Acquisition	2 725	4,1930
	21 décembre 2023	Action	Acquisition	3 400	4,9407
	27 décembre 2023	Action	Acquisition	1 800	4,8245
Pascal SAGUIN (Administrateur et Directeur Général Délégué)	30 novembre 2023	Action	Acquisition définitive d'actions gratuites sous condition de présence	15 000	0,0000
ABEO SA (administrateur)	19 octobre 2023	Action	Acquisition	44 789	3,1000
	25 octobre 2023	Action	Acquisition	2 000	3,2400
	2 novembre 2023	Action	Acquisition	9 500	3,7300
	3 novembre 2023	Action	Acquisition	16 645	3,7000
	6 novembre 2023	Action	Acquisition	5 300	3,7400
	15 novembre 2023	Action	Acquisition	19 270	3,9269

Par ailleurs, Daniel DEDISSE, Administrateur, a acheté 600 actions VOGO au prix de 4,63€ le 22 décembre 2023.

A la connaissance de la Société, aucun autre dirigeant ou mandataire social n'a déclaré avoir effectué d'opérations sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société n'a réalisé aucune prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

3.4.10 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2023	5.023.161
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	5,08 €
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	2,75€
Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	2.823,36
Code ISIN	FR0011532225

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

4.2. Conventions réglementées

4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la Société est composé de neuf administrateurs, dont trois indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Christophe CARNIEL	<p><u>Date de première nomination :</u> 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023</p>	Président Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> 9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur Vogo NA, Inc : Président et administrateur Vogo UK : Administrateur SAS Two-C : Président SAS Kaliop : Président du conseil de surveillance SAS Genepep : Administrateur SCI Ingril : Gérant SCI Cinvia : Gérant SCI Absolu : Gérant SAS Vogoscope : Président
Monsieur Pierre KEIFLIN	<p><u>Date de première nomination :</u> 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023</p>	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> 9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur Vogo NA, Inc : Administrateur SAS Espé : Président SAS Easy Invest: Président SCI RSP0912: Co-Gérant
Monsieur Daniel DEDISSE	<p><u>Date de première nomination :</u> 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u></p>	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> SARL ID10 : Gérant

	AG 2024 sur comptes 2023		
Madame Véronique PUYAU	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2026 sur comptes 2025	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> • SAS e-CFO : Présidente • SAS Theis Audit & Finance : Présidente • Vogo UK : Administrateur
Madame Claudia ZIMMER	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administratrice indépendante	<ul style="list-style-type: none"> • CYME SAS : Présidente • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat: Administratrice indépendante • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante
Madame Stéphanie GOTTLIB	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administratrice indépendante	<ul style="list-style-type: none"> • Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente • SGZ Investment & Consulting : Présidente
Monsieur Anthony PARKER	<u>Date de nomination :</u> 24 juillet 2019 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • INFINITY NINE SPORTS : Président • ASVEL BASKET : Président et membre du Comité de surveillance • LYON ASVEL FEMININ : Président et membre du Comité de surveillance • ACA GESTION : Président • INFINITY BATMAN : Président • INFINITY NINE HORSES : Président • INFINITY NINE PROMOTION : Président • SEVLC : Administrateur • SMART GOOD THINGS HOLDING : Administrateur et Directeur général délégué

			<ul style="list-style-type: none"> • INFINITY IMMOBILIER : Gérant • INFINITY SAINT GERMAIN : Gérant • PARKER GALA ORGANISATION : Gérant • INIFINITY NINE ACADEMY: Gérant • SCEA DOMAINE DE QUETIEVILLE : Gérant • GFA DOMAINE DE QUETIEVILLE :
Monsieur Pascal SAGUIN	<p><u>Date de nomination :</u> 17 juin 2022</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2025 sur comptes 2024</p>	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Vogo NA, Inc : Administrateur, Vice-Président et Trésorier • JESSICA France (CAPTRONIC): Administrateur et Président de CIRP
ABEO SA, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES	<p><u>Date de nomination :</u> 19 avril 2023</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2026 sur comptes 2025</p>	Administrateur	<p><u>En tant que représentant d'ABEO SA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • SUFFIXE SA (France) : Président • ACMAN (France) : Président • ACSA (France) : Président • NAVIC (France) : Président • GYMNOVA (France) : Président • DOCK 39 TERVILLE (France) : Président • DOCK 39 CDC (France) : Président • ENTRE-PRISES (France) : Président • PCV COLLECTIVITE (France) : Président • FRANCE EQUIPEMENT (France) : Président • XTRM France (France) : Président • SANITEC INDUSTRIE (France) : Président • ACEP (Espagne) : Administrateur • BOSAN BV (Belgique) : Administrateur • BOSAN BV (Pays-Bas) : Administrateur • ENTRE-PRISES UK (Royaume-Uni) : Administrateur • GKS (Espagne) : Administrateur • GYMNOVA UK (Royaume-Uni) : Administrateur • SPORTAINMENT ENGINEERING AND DESIGN LPP (Inde) : Administrateur • TOP 30 SLU (Espagne) : Administrateur <p><u>A titre personnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ABEO NORTH AMERICA (USA) : Administrateur

			<ul style="list-style-type: none"> • ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA (USA) : Administrateur • CLIP'N CLIMB GP (Nouvelle-Zélande) : Administrateur • CLIP'N CLIMB PLYMOUTH (Royaume-Uni) : Administrateur • ENTRE-PRISES GERMANY (Allemagne) : Administrateur • ENTRE-PRISES HONG-KONG (Hong-Kong) : Administrateur • ENTRE-PRISES USA (USA) : Administrateur • FE DEUTSCHLAND (Allemagne) : Administrateur • GYMNOVA SUISSE (Suisse) : Gérant • GYMNOVA UK (Royaume-Uni) : Administrateur • HAINAN JIN AOSPORTS TECHNOLOGY CO LTD : Administrateur (Vice-chairman) • JANSSEN-FRITSEN UK (Hong-Kong) : Administrateur • JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique) : Représentant permanent • JSF BV (Pays-Bas) : Administrateur • EUROGYM BV (Belgique) : Administrateur • SP ANDERSON HOLDING (Canada) : administrateur • SPIETH GYMNASTICS GmbH (Allemagne) : Administrateur • SPIETH-ANDERSON INTERNATIONAL INC. (Canada) : Administrateur • SPORTSAFE UK LTD (Royaume-Uni) : Administrateur • SCHELDE SPORTS NORTH AMERICA LLC (USA) : Administrateur • SPIETH ANDERSON USA LLC (USA) – Administrateur • PROSPEC LTD (Royaume-Uni) : Administrateur • META TRENNWANDANLANGEN VERWALTUNGS (Allemagne) : Administrateur • JALENIA (France) : Gérant • SCI CROIX CANADA (France) : Gérant • SCI TRIANGLE (France) : Gérant
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> • SCI RECTANGLE (France) : Gérant • SCI OCTOGONE (France) : Gérant • SCI ALOXE (France) : Gérant • SCI SPHERE (France) : Gérant
--	--	--	--

Indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est appréciée selon les critères fixés par le Code Middlednext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 9 avril 2024, a pu vérifier ces critères pour chacun des administrateurs et a conclu, selon les critères rappelés ci-dessus, à l'indépendance de Madame Claudia ZIMMER, Madame Stéphanie GOTTLIB et Monsieur Anthony PARKER. Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 3 administrateurs indépendants (33,33%).

Le Conseil d'Administration comprend six hommes et trois femmes. Il n'existe, par ailleurs, aucun lien familial entre les administrateurs.

Informations concernant les censeurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société SORIDEC représentée par Madame Geneviève BLANC a participé aux réunions du Conseil d'administration en qualité de censeur.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 12 juin 2023 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 12 juin 2023	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	9	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	<i>Contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement-</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	10	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	<i>Réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2024 :</i> Augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 5.073 euros, par émission d'un nombre maximum de 1.255.790 actions nouvelles
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	11	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit	12	26 mois	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 12 juin 2023	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires				
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	13	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	14	30 jours suivants la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre des résolutions précédentes	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 99.369 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 99.369 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	15	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 12.421,125 €*	Néant

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 12 juin 2023	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 99.369 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 99.369 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	16	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital 12.421,125 €*	Néant
Délégation de pouvoirs à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société.	17	26 mois	3% du capital social	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	18	26 mois	Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 149.054 actions*	<i>Réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 2023 :</i> Attribution gratuite de 5.700 actions au titre du plan 2023-1
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	20	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 500.000 € de nominal (19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2023)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 24.000.000 € de nominal (19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2023)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

5 | 1 Bilan

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs nettes			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	6	9 043 576	8 060 076
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	6	2 077 850	1 858 363
Immobilisations corporelles	7	1 464 530	1 242 568
Immobilisations financières	8	127 087	125 395
Titres mis en équivalence			-
Total actif immobilisé		10 635 193	9 428 039
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	9	5 333 315	3 621 150
Clients et comptes rattachés	10	1 246 067	2 061 444
Autres créances et comptes de régularisation	10	2 741 704	1 552 103
Valeurs mobilières de placement		200 000	333 000
Disponibilités		1 361 809	2 378 985
Total actif circulant		10 882 895	9 428 039
TOTAL DE L'ACTIF		21 518 088	19 374 721
ACTIF PASSIF			
<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital		623 558	511 262
Primes liées au capital		22 179 614	17 374 419
Ecart de réévaluation			
Réserves et Résultat consolidé		-13 815 420	-11 589 487
Subventions d'investissement		180 517	200 790
Total capitaux propres		9 168 269	6 496 984
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres			
Provisions	11	832 136	459 529
Emprunts et dettes financières	12	6 730 794	7 082 473
Fournisseurs et comptes rattachés	13	3 007 754	2 978 830
Autres dettes et comptes de régularisation	13	1 779 135	2 356 906
Total Passif		21 518 088	19 374 721

5 | 2 Compte de résultat

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Chiffre d'affaires	14	9 615 702	12 002 800
Autres produits d'exploitation	15	3 089 996	2 159 465
Achats consommés		-4 576 663	-4 802 396
Charges de personnel	16	-5 672 237	-5 505 045
Autres charges d'exploitation		-3 480 081	-4 093 935
Impôts et taxes		-117 105	-110 906
Variations nettes des amortissements et des dépréciations		-1 097 487	-905 441
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 237 875	-1 255 459
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 237 875	-1 255 459
Charges et produits financiers	17	-210 952	-127 993
Charges et produits exceptionnels	18	-370	-175 837
Impôt sur les bénéfices	19	402 231	355 610
Résultat net des entreprises intégrées		-2 046 966	-1 203 680
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-225 313	-214 902
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 272 279	-1 418 582
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-2 272 279	-1 418 582
Résultat par action		-0,456	-0,347
Résultat dilué par action		-0,456	-0,347

5 | 3 Tableaux de variation des capitaux propres

en euros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Capitaux propres Part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	510 944	17 374 737	-8 589 911	-1 572 909	129 898	7 852 759		7 852 759
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 572 909	1 572 909		-		-
Dividendes versés								
Augmentation de capital								
Variation des subventions d'investissements					70 892	70 892		70 892
Variation des taux de change	-		-8 085	-		-8 085		-8 085
Part du groupe dans le résultat				-1 418 582		-1 418 582		-1 418 582
Autres mouvements	318	-318		-		-		-
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	511 262	17 374 419	-10 170 905	-1 418 582	200 790	6 496 984	-	6 496 984
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 418 582	1 418 582		-		-
Dividendes versés								
Augmentation de capital	5 000 005					5 000 005		5 000 005
Variation des subventions d'investissements					-20 273	-20 273		-20 273
Variation des taux de change	-		46 347	-		46 347		46 347
Part du groupe dans le résultat				-2 272 280		-2 272 280		-2 272 280
Autres mouvements	-4 887 709	4 805 195		-		-82 514		-82 514
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	623 558	22 179 614	-11 543 140	-2 272 280	180 517	9 168 269	-	9 168 269

Le capital social de la Société est désormais composé de 4.988.461 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Le 19 avril 2023, une augmentation de capital réservée à la société ABEO d'un montant de 5 000 K€ a donné lieu à la création de 869 566 actions et une augmentation de capital de 108 696€.

Les frais liés, à cette augmentation de capital, d'un montant de 82 514€, ont été imputés sur la prime d'émission.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions émis et non exercés au 31 décembre 2023 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés		Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	2 400	-		12 400	-	-	-

5 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

	Décembre 2023		Décembre 2022	
Résultat net total des sociétés consolidées	-	2 272 279	-	1 418 582
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
- Amortissement et provisions		1 168 321		899 813
- Variation des impôts différés		2 839	-	39 385
- Plus-values de cession / sortie d'actifs		965		347 507
- Quote-part de résultat des mises en équivalence		225 313		214 902
Subventions virées au résultat				
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-	874 841		4 255
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence				
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-	2 409 090	-	169 538
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-	3 283 931	-	165 283
Acquisition d'immobilisations	-	2 264 779	-	2 289 393
Subventions d'investissement reçus				100 000
Variation des prêts et avances consentis				
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		670 455		660
Incidence des variations de périmètre	-	373 452		
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 967 776	-	2 188 733
Augmentation de capital		4 935 005		
Cession (acquisition) nette d'actions propres				
Emissions d'emprunts bancaires		1 873 869		7 318
Remboursements d'emprunts	-	1 742 312	-	1 331 876
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		5 066 562	-	1 324 558
Incidences des variations de cours des devises		-5 031	-	140
Variation de trésorerie	(I)+(II)+(III)	-190 176	-	3 678 714
(A) Trésorerie d'ouverture		1 751 985		5 430 699
(B) Trésorerie de clôture		1 561 809		1 751 985
Variation de trésorerie	(B)-(A)+(C)	-190 176		-3 678 714

5 | 5 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la Vieille Poste – Parc Majoria – Immeuble La Lona, 34000 MONTPELLIER. VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période

Sur l'année, le chiffre d'affaires atteint 9,6 M€ contre 12 M€ sur l'exercice 2022, en repli de 20%.

Le chiffre d'affaires du second semestre s'établit à 5,1 M€, en croissance d'environ 14% par rapport à la première partie de l'année, matérialisant les premiers bénéfices du modèle TaaS (Technology as a Service) encouragé par une part importante de nouveaux clients et adopté par VOGO à compter du début de l'exercice 2023.

Si la mise en place de ce modèle a pesé transitoirement et facialement sur le chiffre d'affaires en raison d'un étalement des facturations, il bénéficie d'avantages majeurs qui s'inscrivent positivement dans l'activité et les résultats dès le second semestre 2023 et, a fortiori, dès 2024 :

- un développement des revenus récurrents (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats portant sur des périodes d'engagement de 3 à 5 ans (voire 7 ans) ;
- une hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les donneurs d'ordre de premier ordre ;
- une fidélisation renforcée du portefeuille clients avec un potentiel accru d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée ;
- un effet de levier sur la rentabilité grâce à l'appréciation de la marge brute adossée aux contrats signés sur ce nouveau modèle.

EBITDA positif au second semestre

Le repli de l'activité impacte mécaniquement les résultats de la période. Ainsi, l'EBITDA 2023 est négatif à hauteur de 554 K€, une perte nettement réduite par rapport à la première partie de l'année grâce à un second semestre qui aura permis de renouer avec un EBITDA positif de 333 K€. Cette évolution encourageante permet d'aborder l'exercice 2024 avec une confiance réaffirmée.

Sur l'ensemble de l'exercice, les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées, avec en particulier une baisse des charges externes de 28% et une augmentation modérée des charges de personnel (+3% par rapport à 2022) nécessaire pour accompagner la dynamique commerciale observée au cours des derniers mois.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2,2 M€, intégrant les efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. A noter que cette perte dépassait les 1,4 M€ au premier semestre confirmant, là encore, l'inflexion de tendance observée au second semestre.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 2,0 M€.

Une situation financière maîtrisée

A fin décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 9,2 M€ contre 6,4 M€ à fin décembre 2022. La trésorerie brute ressortait à 1,5 M€ contre 2,7 M€ à fin 2022, intégrant le produit de l'augmentation de capital réservée intégralement à ABEO réalisée en avril 2023. Cette trésorerie n'intègre pas un premier volet de financement de 800 K€ validé en décembre 2023 sous forme de subventions et d'avances remboursables de la part de l'Etat, la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole, afin d'avancer sur le terrain de l'innovation dans le cadre du programme DiagInSport (prévention et détection des commotions cérébrales dans le sport professionnel et amateur).

La consommation de trésorerie annuelle intègre le financement de stocks dans le cadre du déploiement du modèle TaaS pour sécuriser l'exécution des commandes embarquées. Au-delà de l'amélioration attendue des résultats, cette consommation devrait se réduire en 2024, le financement des équipements étant désormais assuré par crédit-bail, plus adapté au nouveau modèle TaaS.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité d'exploitation.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC 2013-02 modifié par l'ANC en novembre 2021, relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif, par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année depuis le 30 juin 2020.

4.3. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition ;
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets : 3 à 5 ans

Logiciels : 1 an

Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2023, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

4.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers	:	7 à 10 ans
Matériel informatique	:	3 ans
Matériel de bureau	:	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 K€.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice et des exercices antérieurs, le solde du contrat de liquidité était de 15 600 actions au 31 décembre 2023. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 79 248 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 5.08 euros.

4.8. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.11. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.12. Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.13. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.14. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 313 K€ au 31 décembre 2023.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.20%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2022)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent :

- de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- de vente de produits (tablettes, kits audio etc.)

1. Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

- La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
2. Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisé par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
 3. Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
 4. Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
 5. Les revenus connexes composés essentiellement de refacturations à des organismes financiers de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

4.16. Eléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.17. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.18. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 31 décembre 2023 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 31 décembre 2023 de VOGO France s'élèvent à 15.543 K€.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,9050	0,9248	0,9376	0,9496
Dollar Canadien	0,6830	0,6852	0,6925	0,7302
Livre Sterling	1,1507	1,1497	1,1275	1,1727

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

Note 6. Immobilisations incorporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	3 122 369						1 073 069	4 195 438
Ecart d'acquisition	1 858 363	219 487						2 077 850
Fonds commercial	3 642 705							3 642 705
Immobilisations incorporelles en cours	1 702 841	1 536 148			-79		-1 161 317	2 077 593
Total immobilisations incorporelles	10 326 278	1 755 635			-79		-88 248	11 993 586
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-2 266 202			-683 808				-2 950 010
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-2 266 202			-683 808				-2 950 010
Total valeur nette	8 060 076	1 755 635		-683 808	-79		-88 248	9 043 576

Le solde de la colonne reclassement, d'un montant de 88 248€, correspond :

- l'activation des frais de la levée de fonds dans la prime d'émission pour 82 514€ ;
- reclassement d'immobilisations en cours en charges constatées d'avance pour 5 734€.

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

en euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 31/12/2023	Amortissements cumulés 31/12/2023	Valeurs Nettes 31/12/2023
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000	-	1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	617 363		617 363
VOGO UK	31/12/2023	illimitée	219 487		219 487
Total écarts d'acquisitions positifs			2 077 850	-	2 077 850

Nous constatons un complément de prix de 219 487€ lié à l'acquisition de VOGO UK.

Note 7. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	1 136 979	48 841			8 723			1 194 543
Matériel de bureau	477 356	47 486			1 967		1 078	527 887
Matériel de transport	1 960							1 960
Matériel informatique	134 078				1 795			135 873
Immobilisations corporelles en cours		1 078					-1 078	-
Autres immobilisations corporelles	1 459 056	499 772	-2 344		-6 305			1 950 179
Total immobilisations corporelles	3 209 429	597 176	-2 344		6 181	-	-	3 810 442
Amt/dép. matériel de bureau	-269 137			-79 100	-604			-348 841
Amt/dép. matériel transport	-691			-1 269				-1 960
Amt/dép. matériel informatique	-120 399			-5 048	-1 600			-127 047
Amt/dép. install tech, matériel & outill.	-475 504			-179 379	-4 994			-659 876
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 101 132		1 380	-110 797	2 359			-1 208 189
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-1 966 862	-	1 380	-375 592	-4 839	-	-	-2 345 913
Total valeur nette	1 242 568	597 176	-965	-375 592	1 342	-	-	1 464 530

Dont actifs financés par crédit-bail :

<i>en euros</i>	Valeurs Brutes 31/12/2023	Amortissements cumulés 31/12/2023	Valeurs Nettes 31/12/2023
Terrains			-
Constructions			-
Installations tech, mat et outillages ind.			-
Autres immobilisations corporelles	1 507 195	- 1 058 555	448 640
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 507 195	-1 058 555	448 640

Note 8. Immobilisations financières

<i>en euros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Clôture
Titres de participation	-						-
Créances rattachées à des part. - courant	-						-
Actions propres	-						-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	125 395	1 917			-225		127 087
Total immobilisations financières	125 395	1 917	0	-	-225	-	127 087
Dépréciations des titres		-1					-1
Dépréciations des actions propres		-					-
Total dép. immobilisations financières	-1	-	-	-	-	-	-1
Total valeur nette	125 395	1 917	0	-	-225	-	127 087

Note 9. Stocks

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations des cours de change	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	2 791 157	831 357			-13 512	3 609 002
Stocks -pds finis et intermédiaires	829 993	894 320				1 724 313
Total Stocks et en-cours	3 621 150	1 725 677	-	-	-13 512	5 333 315

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

- Décomposition des créances

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassement s	Variations des cours de change	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 962 578	-815 132			-2 115	1 145 331
Factures à établir	122 698	7 029				129 727
Dép. clients et comptes rattachés	-23 832	0	-5 159			-28 991
Total Clients et comptes rattachés	2 061 444	-808 103	-5 159	-	-2 115	1 246 067

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations des cours de change	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	55 290	3 355				58 645
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	297 965	-260 539				37 426
Créances sur personnel & org. sociaux	27 495	-15 715			-	11 781
Créances fiscales - hors IS - courant	403 115	-7 076			-1	396 037
Impôts différés - actif	37 868	-2 839			777	35 806
Etat, impôt sur les bénéficiaires - créances - courant	243 327	467 584			15	710 926
Comptes courants groupe actif - courant	200 046	295 955				496 001
Autres créances - courant	8 102	37 571			186	45 859
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - actif	39 751	105 736				145 487
Charges constatées d'avance	239 143	559 317		5 734	-458	803 736
Total Autres créances et comptes de régularisation	1 552 103	1 183 350	-	5 734	518	2 741 705

- Echéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Provisions

en euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	97 185		-28 874				68 311
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	29 163	134 899	-29 163				134 899
Autres provisions pour risques - non courant	72 587			-397		243 810	316 000
Total provisions pour risques	198 935	134 899	-58 037	-397	-	243 810	519 210
Provisions pour pensions et retraites - non courant	260 594	52 332					312 926
Total provisions pour charges	260 594	52 332	-	-	-	-	312 926
Total provisions pour risques et charges	459 529	187 231	-58 037	-397	-	243 810	832 136

Le solde de la colonne reclassement d'un montant de 243 810€ se décompose ainsi :

- Reclassement en provision pour risques et charges des titres mis en équivalence négatifs de VOGOSCOPE pour 225 313€
- Reclassement d'une facture non parvenue en autres provisions pour risques pour 20 000\$ chez VOGO NA.

Note 12 Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

en euros	Décembre 2023	Décembre 2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 249 568	6 110 883
I.C.N.E. sur emprunts	29 079	10 210
Comptes courants actionnaire	-	264
Dettes financières Crédit-bail	452 147	1 116
Concours bancaires courants	-	960 000
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
Total emprunts et dettes financières	6 730 794	7 082 473

- Echancier des dettes financières

<i>en euros</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 010 009	4 229 565	9 994
I.C.N.E. sur emprunts	29 079		
Comptes courants actionnaire			
Dettes financières Crédit-bail	110 623	341 524	
Concours bancaires courants			
I.C.N.E. sur trésorerie passive			
Total emprunts et dettes financières	2 149 711	4 571 089	9 994

Note 13. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Dettes fournisseurs	2 842 829	2 490 718
Factures non parvenues	164 926	488 112
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 007 754	2 978 830
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant		166 667
Clients - avances et acomptes reçus	153 306	231 671
Dettes sociales - courant	877 149	1 380 572
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	219 156	255 761
Etat - impôts sur les bénéficiaires - courant	117 059	52 650
Comptes courants groupe passifs - courant	264	264
Autres dettes - courant	30 474	21 856
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	43 995	5 628
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	337 732	241 837
Total autres dettes et comptes de régularisation	1 779 135	2 356 906
Total autres dettes	4 786 889	5 335 736

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 14. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

	Décembre 2023			Décembre 2022		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 037 318	1 577 441	7 614 759	7 687 658	1 891 342	9 579 000
Amérique du Nord	1 265 667	140	1 265 807	1 855 656	110 788	1 966 444
Amérique du Sud	36 111		36 111	122 311		122 311
Asie Pacifique	699 025		699 025	335 044		335 044
Total	8 038 121	1 577 581	9 615 702	10 000 670	2 002 130	12 002 800

Note 15. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Production immobilisée	1 475 042	1 663 525
Production stockée	894 320	206 539
Subventions d'exploitation	2 800	165 962
Autres produits	717 834	123 439
Total Autres produits d'exploitation	3 089 996	2 159 465

Note 16. Personnel

- Effectif

	Décembre 2023	Décembre 2022
Cadres et professions supérieures	50	53
Techniciens et agents de maîtrise	-	-
Employés / Ouvriers	12	7
Total effectif moyen employé	62	60

- Charges de Personnel

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Rémunération du personnel	4 139 855	4 082 238
Charges sociales	1 532 382	1 422 807
Participation des salariés	0	0
Total Charges de personnel	5 672 237	5 505 045

Note 17. Résultat financier

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Charges d'intérêts sur emprunt	-112 395	-104 878
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-9 160	-3 837
Dot. aux prov. financières	-134 899	-29 163
Dot./dép des actifs financiers	-35 476	-
Total charges financières	-291 929	-137 878
Autres produits financiers	51 764	7 870
Rep./ provisions financières	29 163	2 014
Rep./dép. des actifs financiers	50	-
Total produits financiers	80 977	9 884
Total Résultat financier	-210 952	-127 993

Note 18. Résultat exceptionnel

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-8 392	-1 107
VNC des immo. incorp. cédées	-	-192 889
VNC des immo. corp. cédées	-744	-493
VNC d'autres éléments d'actif cédés	-	-1 147
Autres charges exceptionnelles	-4 575	-
Dot. aux prov. exceptionnelles	-18 497	-
Total charges exceptionnelles	-32 208	-195 636
Produits excep. s/ exercices antérieurs	1 637	1 106
Produits de cession d'immo. corp.	-	660
Autres produits exceptionnels	9 928	-
Transfert de charges exceptionnelles	-	154 785
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	20 273	18 033
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	-154 785
Total produits exceptionnels	31 838	19 799
Total Résultat exceptionnel	-370	-175 837

Note 19. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Impôts différés

<i>en euros</i>	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Clôture	
Impôts différés - actif	37 868	-	2 839	777	35 806
Impôts différés - passif	-	-	-	-	-
Solde net d'impôt différé	37 868	-2 839	777		35 806
Ventilation de l'impôt différé par nature					
Id / annulation frais d'établissement	-	-	-	-	-
Id / autres retraitements (automatique)	14 116	-	4 751	286	9 651
Id / élimination des résultats internes	23 753	-	1 912	490	26 155
Total impôt différé par nature	37 868	-2 839	777		35 806

- Charge d'impôt de l'exercice

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Impôts sur les bénéfices	405 070	316 225
Impôts différés	-	2 839
Total (charge) ou produit d'impôt	402 231	355 610

- Rationalisation de l'impôt

<i>en euros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022		
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE)	-	2 046 966	-	1 203 680
Impôt comptabilisé	402 231			316 225
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-	2 449 197	-	1 519 905
Taux d'impôt	25,00%			25,00%
Charge d'impôt théorique	612 299			379 976
Déficits reportables non activés	-	641 083	-	435 409
Ecart taux pays marges en stock	-	2 516		
Différences permanentes		2 279		27 109
Différences permanentes sur OD de conso VOGO sans ID	-	13 519		
CIR CII et CICE		468 342		344 549
Ecart taux IS	-	23 572		
Charge d'impôt réelle	402 231			316 225

Note 20. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'année 2023 s'élève à 727 K€.

Note 21. Autres informations**a) Engagements hors bilan**

VOGO a octroyé au CIC un nantissement de son fonds de commerce pour un montant total de 1 M€ en 2021.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 62 396 euros et se ventile comme suit :

	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	39 196	23 200
TOTAL	39 196	23 200

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

Une augmentation de capital de 5 000K€ avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le conseil d'administration du 4 avril 2024. Le prix de l'action a été fixé à 4.04€.

La période de souscription se terminera le 2 mai 2024.

Concernant l'offre VOGOSCOPE, 1er kit clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités, VOGO et ABEO ont signé le 10 avril 2024 d'un accord relatif au rachat par VOGO de la participation de 51% d'ABEO dans la joint-venture VOGOSCOPE pour un montant d'environ 200.000 €. Ce rachat permettra de simplifier l'offre marketing et son intégration dans le catalogue des solutions technologiques offertes par VOGO pour mutualiser la réponse aux besoins de toutes les disciplines sportives. Constituée sous forme de société par actions simplifiée, VOGOSCOPE est actuellement détenue à 51% par ABEO et à 49% par VOGO. Après cette opération de rachat qui devrait être finalisée au cours du 2ème trimestre 2024, ABEO continuera à s'investir pleinement aux côtés de VOGO auprès de sa clientèle diversifiée (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalades, écoles, etc.) partout à travers le monde.

La dynamique commerciale engagée lors du second semestre se poursuit en 2024.

Le modèle de Technology as a Service permet la signature de nouveaux contrats dans le domaine du sport :

- Contrat VAR Costa Rica via Quality :
- Chaîne audio pour projet VAR en Malaisie
- Extension du contrat EHF pour les final four European League Men + Women :
- Equipement Unity football amateur fédé espagnole

L'activité audio continue son développement international

- Equipement Elite arbitres 2nde ligue NL
- Equipement Elite CAF
- Equipement Elite Swedish FA

Pour l'industrie, 2 débuts de collaboration avec Stellantis et Razel Bec et 3 nouveaux distributeurs ouverts en Pologne, Allemagne et Italie.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

6 | Bilan

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022	Variations	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	31/12/23-31/12/22	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Fonds commercial	3 642 705		3 642 705	3 642 705	0	0%
	Frais de R&D	4 142 341	2 896 913	1 245 428	852 438	392 990	46%
	Concessions brevets droits similaires	53 097	53 097	0	3 727	-3 727	-100%
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations en cours incorporelles	2 077 593		2 077 593	1 697 028	380 565	22%
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	728 353	372 685	355 668	482 486	-126 818	-26%
	Autres immobilisations corporelles	750 657	426 361	324 296	364 817	-40 521	-11%
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées selon mise en équ.							
Autres participations	4 937 504	3 185 017	1 752 487	1 545 702	206 785	13%	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés				-3 185	3 185	-100%	
Prêts							
Autres immobilisations financières	319 832		319 832	321 434	-1 602	0%	
	TOTAL (II)	16 652 081	6 934 073	9 718 008	8 907 151	810 857	9%
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS						
	Matières premières, approvisionnements	2 897 030		2 897 030	2 140 079	756 951	35%
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	1 724 313		1 724 313	829 993	894 320	108%
	Marchandises						
	Avances et Acomptes versés sur com.	54 351		54 351	55 290	-939	-2%
	CREANCES						
	Créances clients et comptes rattachés	2 721 833	28 991	2 692 842	2 776 178	-83 336	-3%
	Autres créances	3 135 111	35 476	3 099 635	1 748 355	1 351 280	77%
Capital souscrit appelé, non versé							
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	333 000	-133 000	-40%	
DISPONIBILITES	872 531		872 531	1 874 569	-1 002 038	-53%	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	13 859		13 859	229 618	-215 759	-94%
	TOTAL (III)	11 619 028	64 467	11 554 561	9 987 082	1 567 479	16%
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)	134 899		134 899	29 163	105 736	363%	
	TOTAL ACTIF (I à VI)	28 406 008	6 998 540	21 407 467	18 923 398	2 484 069	13%

		31/12/2023	31/12/2022	Variations 31/12/23- 31/12/22	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	623 558	511 262	112 296	22%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	22 179 614	17 374 419	4 805 195	28%
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	624	624	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	11 863	11 863	0	0%
	Report à nouveau	(11 313 259)	(10 667 754)	-645 505	6%
	Résultat de l'exercice	(1 180 517)	(645 505)	-535 012	83%
Subventions d'investissement	180 517	200 790	-20 273	-10%	
Provisions réglementées					
	Total des capitaux propres	10 502 400	6 785 700	3 716 700	55%
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	166 667	270 868	-104 201	-38%
	Total des autres fonds propres	166 667	270 868	-104 201	-38%
Provisions	Provisions pour risques	203 210	126 348	76 862	61%
	Provisions pour charges				
	Total des provisions	203 210	126 348	76 862	61%
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 035 723	6 656 357	-620 634	-9%
	Emprunts et dettes financières divers	40 264	120 264	-80 000	-67%
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68 232	231 671	-163 439	-71%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 966 079	2 920 589	45 490	2%
	Dettes fiscales et sociales	1 031 389	1 457 819	-426 430	-29%
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		166 667	-166 667	-100%
	Autres dettes	97 462	15 964	81 498	511%
	Produits constatés d'avance	287 858	165 525	122 333	74%
	Total des dettes	10 527 007	11 734 854	-1 207 847	-10%
	Ecarts de conversion passif	8 183	5 628	2 555	45%
	TOTAL PASSIF	21 407 467	18 923 398	2 484 069	13%

6 | 2 Compte de résultat

		31/12/2023	31/12/2022	Variations 31/12/2023 - 31/12/2022	
<i>Etat exprimé en euros</i>					%
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises				0	0%
Production vendue (Biens)		6 834 162	8 884 259	-2 050 097	-23%
Production vendue (Services et Travaux)		1 615 866	1 620 564	-4 698	0%
Montant net du Chiffres d'affaires		8 450 028	10 504 823	-2 054 795	-20%
Production stockée		894 320	206 539	687 781	333%
Production immobilisée		1 475 042	1 547 623	-72 581	-5%
Subventions d'exploitation reçues		2 800	125 532	-122 732	-98%
Autres produits		732 287	89 872	642 415	715%
Total des produits d'exploitation		11 554 477	12 474 388	-919 911	-7%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements		4 950 432	5 231 194	-280 762	-5%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		(756 951)	(196 880)	-560 071	284%
Autres achats et charges externes		2 424 283	2 840 849	-416 566	-15%
Impôts, taxes et versements assimilés		116 570	110 424	6 146	6%
Rémunérations du personnel		3 356 041	2 943 554	412 487	14%
Charges sociales		1 268 304	1 157 571	110 733	10%
Dotations aux amortissements et dépréciations		926 790	790 718	136 072	17%
Dotations aux provisions		5 159	50 240	-45 081	-90%
Autres charges		726 348	175 717	550 631	313%
Total des charges d'exploitation		13 016 977	13 103 386	-86 409	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 462 500)	(628 998)	-833 502	133%
Produits financiers		84 113	8 735	75 378	863%
Charges financières		275 948	131 091	144 857	111%
Résultat financier		(191 835)	(122 355)	-69 480	57%
Produits exceptionnels		67 154	175 657	-108 503	-62%
Charges exceptionnelles		61 679	414 357	-352 678	-85%
Résultat exceptionnel		5 475	(238 700)	244 175	-102%
Impôts sur les bénéfices		(468 342)	(344 549)	-123 793	36%
BENEFICE ou PERTE		(1 180 517)	(645 504)	-535 013	83%
Résultat de base par action		(0,24)	(0,16)		

6 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres ouverture 01/01/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/23
Capital social	511 262			112 296	623 558
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 374 419			4 805 195	22 179 614
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(10 667 754)	-645 505			-11 313 259
Résultat de l'exercice	(645 505)	645 505		(1 180 517)	-1 180 517
Subventions d'investissement	200 790			-20 273	180 517
Provisions réglementées					
TOTAL	6 785 700	0	0	3 716 701	10 502 401

Date de l'assemblée générale	12/06/2023
Dividendes attribués	0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	6 785 700
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	6 785 700
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	3 716 701

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 12 juin 2023, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (645.504,90€) a été affecté en report à nouveau.

L'augmentation du capital social est consécutive à :

- (i) l'acquisition définitive :
 - de 20.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-1, représentant une augmentation de capital de 2.500 euros ;
 - de 6.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-3, représentant une augmentation de capital de 750 euros ;
 - de 2.800 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-4, représentant une augmentation de capital de 350 euros ;
 - de 3.700 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2022-1, représentant une augmentation de capital de 462,50 euros ; (iii)
 - de 31.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2022-2, représentant une augmentation de capital de 3.875 euros. (iii)
- (ii) l'opération d'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 108.695,75 euros par voie d'émission de 869.566 actions ordinaires nouvelles réservée à la société ABEO.
- (iii) L'attribution de ce actions gratuites a bien eu lieu au 31/12/2023 mais l'augmentation de capital correspondante sera comptabilisée en début d'année 2024.

Présentation de la Société

Le siège de la société VOGO est situé au 895, rue de la Vieille Poste – Parc Majoria – Immeuble la Lona – 34000 Montpellier.

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

Commentaires sur l'activité de la période

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires atteint 8.5 M€, en baisse de 20% par rapport à l'exercice précédent. Le repli est identique à celui réalisé par le groupe lors de l'exercice 2022. La part export s'élève en 2023 à 6 M€ (71% du chiffre d'affaires).

Sur l'année 2023, l'activité sport, qui concentre 79% de l'activité totale, avec un chiffre d'affaires de 6.6M€. 2023 aura permis la mise en place du nouveau modèle économique de technology as a service qui facialement et transitoirement pèse sur le chiffre d'affaires réalisé en 2023, mais assure des revenus récurrents pour les années à venir et fidélise les clients pour les années à venir.

Dans le sport, VOGO commencera à profiter pleinement des certifications FIFA obtenues au cours de l'été 2023. Ces certifications dédiées aux applications vidéo d'assistance à l'arbitrage et valables jusqu'en 2027 constituent un accélérateur majeur pour le Groupe, à la fois dans le football et sur d'autres disciplines majeures.

Dans l'industrie, les perspectives sont également très favorables, avec une reprise constatée de la demande après un exercice 2023 contrasté.

Toutes les zones géographiques ont été impactées par la baisse du chiffre d'affaires à l'exception de la zone Asie Pacifique et Amérique du Sud qui progresse de 5% et permet de réaliser un chiffre d'affaires de 482K€.

Malgré la baisse significative du chiffre d'affaires, mais grâce à la bonne maîtrise de la structure de charges l'EBITDA de l'année reste positif, alors qu'il était nettement négatif au cours du 1^{er} semestre 2023.

Le résultat d'exploitation lui est négatif à hauteur de 1.4M€.

A fin décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à près de 10.5 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 1M€ contre 2.2 M€ en 2022. Cette situation intègre l'augmentation de capital réservée à ABEO de 5 M€ réalisée en 2023. Cette évolution reflète en partie l'augmentation volontaire des stocks de composants opérée pour accompagner la croissance et sécuriser l'exécution des commandes dans un contexte qui reste inflationniste. Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit

de l'augmentation de capital de 5 M€ avec maintien du DPS annoncée en avril 2024. Pour rappel, la réalisation de cette opération se terminera le 2 mai 2024 pour un prix de souscription de 4.04€.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO. En 2023, VOGO a établi un diagnostic RSE et travaille sur sa feuille de route.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion du 6 février 2023, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 8.800 actions gratuites attribuées le 27 septembre 2021 et le 10 décembre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2021 (21^{ème} Résolution) dans le cadre des Plans d'attribution gratuite d'actions 2021-3 et 2021-4, par les bénéficiaires ayant satisfait la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ces Plans au terme de la période d'acquisition, soit le 31 décembre 2022 pour le Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 et le 10 décembre 2022 concernant le Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4.

Ces 8.800 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.100 euros par émission de 8.800 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Le 8 mars 2023, la Société et la société ABEO, ont conjointement annoncé leur volonté de renforcer leur partenariat commercial et technologique en vue de développer des offres commerciales communes à destination de plusieurs marchés du sport, et la signature, à cet effet, d'un protocole d'investissement en date du même jour, aux termes duquel :

- ABEO s'engageait à souscrire à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à son profit, d'un montant d'environ 5 M€ par émission de 869.566 actions à un prix unitaire de 5,75 € ;
- Sous condition de l'approbation des résolutions relatives à l'augmentation de capital et de la réalisation de celle-ci, ABEO, dont le représentant permanent serait Olivier Estèves, serait nommée administrateur de VOGO.

Le Conseil d'administration réuni le 3 avril 2023 a constaté la caducité de 2.400 BCE-2021-1 émis et attribués par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2020.

Le 19 avril 2023, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5.000.004,50 euros, prime d'émission incluse (soit 108.695,75 euros de nominal et 4.891.308,75 euros de prime d'émission) par voie d'émission de 869.566 actions ordinaires nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société ABEO.

La réalisation définitive de l'augmentation de capital ainsi décidée a été constatée le même jour par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 19 avril 2023 a également nommé la société ABEO, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES, en qualité de nouvel administrateur de la Société.

Lors de sa réunion du 12 juin 2023, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique PUYAU et a ratifié le transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 septembre 2022.

Par une décision du 12 juin 2023, le Président-Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 12 avril 2021, a constaté l'acquisition définitive de 20.000 actions gratuites attribuées le 12 avril 2021 par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 (19^{ème} résolution) dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-1, la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ce Plan étant satisfaite par chacun d'eux au terme de la période d'acquisition, soit le 12 avril 2023.

Ces 20.000 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 2.500 euros par émission de 20.000 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2023, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.700 actions gratuites attribuées le 30 novembre 2022 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022 (17^{ème} Résolution) dans le cadre des Plans d'attribution gratuite d'actions 2022-1 et 2022-2, par les bénéficiaires ayant satisfait la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ces Plans au terme de la période d'acquisition, soit le 1^{er} décembre 2023.

Ces 34.700 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 4.337,50 euros par émission de 34.700 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

A l'occasion de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 juin 2023 aux termes de sa 18^{ème} résolution, et a décidé la mise en place du Plan d'attribution gratuite d'actions 2023-1, lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an ayant pris effet le 7 décembre 2023 et arrivant à expiration le 7 décembre 2024 et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, et au titre duquel ont été attribuées gratuitement 5.700 actions de la Société.

A la suite des diverses augmentations de capital visées ci-dessus, au 31 décembre 2023 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 627.895,125 euros et est divisé en 5.023.161 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Avancements des projets de recherche

La société travaille sur 3 thématiques technologiques :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dispositifs de communication sans fil
2. L'**Innovation sur les solutions Vidéo** (VOGOSPORT et VOGOSCOPE)
3. Le projet **DIAGINSPORT** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo et l'audio.

VOKKERO

Sur 2023, les projets autour de la gamme VOKKERO peuvent être décomposés en 2 parties :

1. Evolutions des gammes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) :

Côté Sport, notre expansion à l'international nous a conduit à créer des variantes pour la Corée, le Brésil, l'Inde dans un contexte réglementaire complexe nécessitant un haut niveau de technicité sur les parties RF.

A cela s'ajoute des travaux pour améliorer la résistance aux perturbateurs de nos solutions dans un contexte où l'usage du spectre est de plus en plus intense dans les stades (Intensification du LTE/4G, de plus en plus de systèmes sans-

fil. Ces nouvelles contraintes ont conduit outre l'exploitation de notre brevet à une modification pour améliorer le « blocking » (Réjection des systèmes hors bande).

Ces travaux concernent autant les terminaux de communication, que les gateways en bord de terrain à savoir les WIs (Wireless Interfaces) et les ESGs (ELITE Smart Gateway).

Cette dernière a également bénéficié de l'intégration des nouvelles fonctionnalités innovantes.

Côté Industrie, la gamme GUARDIAN a intégré de nouvelles innovations sur la partie traitement du signal audio de manière répondre à de nouvelles exigences du marché. Cela se caractérise pour la recherche et le filtrage de nouvelles signatures comme la « détection et filtrage des avertisseurs de recul dans le BTP », etc.

2. Evolutions moyen / long terme

Plusieurs sujets sont abordés dans cette partie :

- la diffusion du son des arbitres (dans le football) à la télévision. Cela nécessite des produits avec une qualité audio dite broadcastable dans un environnement où les conversations les plus intéressantes sont souvent celles où il y a le plus de bruits environnants. Cela nécessite un travail tant sur les terminaux de communications que sur les accessoires audios ;
- le démarrage de la création d'une nouvelle plateforme technologique pour la gamme VOKKERO qui sera la base des futures générations de produits. Cela se traduit par la plateformes des métiers (BSP, TDMA, audio...) de manière à faciliter l'évolution des gammes et l'intégration de nouvelles compétences (FPGA...) pour permettre l'intégration de notre future radio « SDR » développée dans le cadre du projet VOK23 ;
- la poursuite du projet VOK23 sur la compression parole par intelligence artificielle (ratio 1/100) via notre travail de thèse et l'intégration du SDR (Software Defined Radio) par la poursuite conception et l'internalisation du savoir-faire.

Tous ces travaux se sont faits en partenariat avec nos experts métiers externes tant indépendants qu'académiques.

INNOVATIONS VIDEO

3. Slow motion et Zoom

Nous sommes arrivés au terme du contrat de collaboration signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie.

Les algorithmes d'intelligence artificielle développés pour permettre des fonctions de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) en environnement sportifs ont progressés mais pas suffisamment pour être exploités dans les solutions Vidéo de VOGO. Ces travaux sont mis de côté pour l'instant et pourront être repris ultérieurement en fonction des progrès de l'état de l'art.

4. Acquisition vidéo

La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique » se poursuit. Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Les travaux effectués 2023 ont permis la création d'une gamme de caméras :

- panoramique par du traitement numérique : vue d'ensemble ;
- asservissement PTZ : vue précise d'excellente qualité ;
- spécification des optiques pour optimiser la qualité d'image ;
- création armature support générique.

En parallèle de cela des projets ont été réalisées pour :

- le comptage et suivi de nageurs dans un bassin et piscines pour répondre à des opportunités commerciales ;
- l'intégration de l'intelligence artificielle dans notre technologie VAR (Video Assistant Referee) de manière à créer une homographie terrain automatique et à permettre de simplifier et aussi d'automatiser une partie des opérations de la fonction VOL (Virtual Off Line).

DIAGINSPORT

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le Groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de Biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'Université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med apportera sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Professeur Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui a démarré en 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNUM (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de

Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

L'année 2023 a permis la construction du projet DISNUM au sein de DIAGINSPORT.

Côté VOGO, la feuille de route est la suivante :

- 1 avoir des outils de prises de vues optimales pour les sports non diffusés (en lien avec les travaux « Acquisition vidéo » décrits dans le précédent paragraphe ;
- 2 développer des algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête pendant un match ;
- 3 reconnaître automatiquement les joueurs et leur créer une base de données personnelles concaténant l'ensemble de ces chocs (Historisation des chocs pour revue médicale) ;
- 4 caractériser l'ensemble des chocs (Accélération, localisation, Energie...);
- 5 et finalement en définir une valorisation de type HIC et/ou Gambit propres à la commotion cérébrale.

En 2023 :

- VOGO a reçu la confirmation d'un financement de 800 k€ de la part de la région Occitanie et de la métropole de Montpellier pour le projet DISNUM. Cela nous permettra d'accélérer les travaux à compter de 2024 ;
- VOGO a également réalisé des travaux « Action Spotting » en collaboration avec la société DEEPTIMIZE. L'Action Spotting consiste à détecter des actions de jeux spécifiques (passes, plaquages...) et constitue donc un prérequis au point 2. ci-dessus : « algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête » ;
- pour DISNUM, la collaboration technologique se fera essentiellement avec l'institut CHARPAK ;
- une prise de conscience beaucoup plus forte sur l'importance de détecter les commotions dans de nombreux sports.

METASPORT

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football Club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Pour VOGO, l'ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique.

Ce projet, encore d'actualité, est dans l'attente d'un financement et n'a donc pas avancé en 2023. Il fait actuellement l'objet d'une demande de subvention I-Démo pour laquelle nous attendons une réponse au sein du consortium piloté par le FCG.

Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité, sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectées, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux spectateurs ;
- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mise en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible,
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs,
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive,
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, Vokkero fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

Vokkero a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

Développement commercial

Sur l'année, le chiffre d'affaires atteint 8.5 M€ contre 10.5 M€ sur l'exercice 2022, en repli de 20%.

Le chiffre d'affaires du second semestre s'établit à 4.8 M€, en croissance d'environ 30% par rapport à la première partie de l'année, matérialisant les premiers bénéfices du modèle TaaS (Technology as a Service) encouragé par une part importante de nouveaux clients et adopté par VOGO à compter du début de l'exercice 2023.

Si la mise en place de ce modèle a pesé transitoirement et facialement sur le chiffre d'affaires en raison d'un étalement des facturations, il bénéficie d'avantages majeurs qui s'inscrivent positivement dans l'activité et les résultats dès le second semestre 2023 et, a fortiori, dès 2024 :

- Un développement des revenus récurrents (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats portant sur des périodes d'engagement de 3 à 5 ans (voire 7 ans) ;
- Une hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les donneurs d'ordre de premier ordre ;
- Une fidélisation renforcée du portefeuille clients avec un potentiel accru d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée ;
- Un effet de levier sur la rentabilité grâce à l'appréciation de la marge brute adossée aux contrats signés sur ce nouveau modèle.

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires atteint 8.5 M€. La part export s'élève en 2023 à 6 M€ (71% du chiffre d'affaires).

Toutes les zones géographiques sont impactées par cette baisse de chiffre d'affaires à l'exception de la zone Asie Pacifique ET Amérique du Sud qui progresse de 5% pour s'établir à 0.7M€.

Malgré la baisse significative du chiffre d'affaires, mais grâce à la bonne maîtrise de la structure de charges l'EBITDA de l'année reste positif, alors qu'il était nettement négatif au cours du 1^{er} semestre 2023.

Sur l'ensemble de l'exercice, les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées, avec en particulier une baisse des charges externes de 15% et une augmentation modérée des charges de personnel (+13% par rapport à 2022) nécessaire pour accompagner la dynamique commerciale observée au cours des derniers mois.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 1.5 M€, intégrant les efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe.

Au total, le résultat net affiche une perte de 1.2M€.

A fin décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 10.5 M€ contre 6.8 M€ à fin décembre 2022. La trésorerie brute ressortait à 1,1 M€ contre 2,2 M€ à fin 2022, intégrant le produit de l'augmentation de capital réservée intégralement à ABEO réalisée en avril 2023.

La consommation de trésorerie annuelle intègre le financement de stocks dans le cadre du déploiement du modèle TaaS pour sécuriser l'exécution des commandes embarquées. Au-delà de l'amélioration attendue des résultats, cette consommation devrait se réduire en 2024, le financement des équipements étant désormais assuré par crédit-bail, plus adapté au nouveau modèle TaaS.

Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ avec maintien du DPS annoncée en avril 2024.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Cette confiance est confortée par l'accélération constatée au cours des derniers mois des prises de commandes. Pour rappel, entre 2022 et 2023, elles auront progressé de 28% à plus 13,5 M€. Cette dynamique se poursuit depuis le début de l'année, offrant au Groupe une bonne visibilité sur l'exercice en cours.

Dans le sport, VOGO commencera à profiter pleinement des certifications FIFA obtenues au cours de l'été 2023. Ces certifications dédiées aux applications vidéo d'assistance à l'arbitrage et valables jusqu'en 2027 constituent un accélérateur majeur pour le Groupe, à la fois dans le football et sur d'autres disciplines majeures. Dans l'industrie, les perspectives sont également très favorables, avec une reprise constatée de la demande après un exercice 2023 contrasté.

Sur le terrain des offres, VOGO entend poursuivre les efforts d'innovation sur ses quatre grands domaines d'expertise : assistance à l'arbitrage, amélioration des performances des sportifs, assistance à la détection des commotions cérébrales et solutions pour les fans.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Sur l'ensemble de l'exercice, les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées, avec en particulier une baisse des charges externes de 28% et une augmentation modérée des charges de personnel (+3% par rapport à 2022) nécessaire pour accompagner la dynamique commerciale observée au cours des derniers mois.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2,2 M€, intégrant les efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. A noter que cette perte dépassait les 1,4 M€ au premier semestre confirmant, là encore, l'inflexion de tendance observée au second semestre.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 2,0 M€.

un accélérateur majeur pour le Groupe, à la fois dans le football et sur d'autres disciplines majeures. Dans l'industrie, les perspectives sont également très favorables, avec une reprise constatée de la demande après un exercice 2023 contrasté.

Sur le terrain des offres, VOGO entend poursuivre les efforts d'innovation sur ses quatre grands domaines d'expertise : assistance à l'arbitrage, amélioration des performances des sportifs, assistance à la détection des commotions cérébrales et solutions pour les fans.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Contrôle fiscal

L'administration fiscale a adressé un avis de vérification pour les années 2020 à 2022. Le contrôle a débuté en octobre 2023 et se poursuit.

Événements postérieurs à la clôture

Une augmentation de capital de 5 000K€ avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le conseil d'administration du 4 avril 2024. Le prix de l'action a été fixé à 4.04€.

La période de souscription se terminera le 2 mai 2024.

Concernant l'offre VOGOSCOPE, 1er kit clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités, VOGO et ABEO ont signé le 10 avril 2024 d'un accord relatif au rachat par VOGO de la participation de 51% d'ABEO dans la joint-venture VOGOSCOPE pour un montant d'environ 200.000 €. Ce rachat permettra de simplifier l'offre marketing et son intégration dans le catalogue des solutions technologiques offertes par VOGO pour mutualiser la réponse aux besoins de toutes les disciplines sportives. Constituée sous forme de société par actions simplifiée, VOGOSCOPE est actuellement détenue à 51% par ABEO et à 49% par VOGO. Après cette opération de rachat qui devrait être finalisée au cours du 2ème trimestre 2024, ABEO continuera à s'investir pleinement aux côtés de VOGO auprès de sa clientèle diversifiée (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalades, écoles, etc.) partout à travers le monde.

La dynamique commerciale engagée lors du second semestre se poursuit en 2024.

Le modèle de Technology as a Service permet la signature de nouveaux contrats dans le domaine du sport :

- Contrat VAR Costa Rica via Quality :
- Chaîne audio pour projet VAR en Malaisie
- Extension du contrat EHF pour les final four European League Men + Women :
- Equipement Unity football amateur fédé espagnole

L'activité audio continue son développement international

- Equipement Elite arbitres 2nde ligue NL
- Equipement Elite CAF
- Equipement Elite Swedish FA

Pour l'industrie, 2 débuts de collaboration avec Stellantis et Razel Bec et 3 nouveaux distributeurs ouverts en Pologne, Allemagne et Italie.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés aux applications VOGOSPORT, VOGOSCOPE et aux solutions VOKKERO et concernent essentiellement des dépenses de personnel, des frais liés à l'audit de la sécurité du développement et des coûts relatifs aux dépôts de brevets, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Ainsi, les montants brut totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2023 :

Immobilisations incorporelles :	9 916 K€
Fond commercial :	3 643 K€
R&D capitalisée :	4 142 K€
Brevets :	53 K€
Immo.incorporelles en cours :	2 078 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2023, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023. Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2023 :

Immobilisations corporelles :	1 479 K€
Installations techniques :	728 K€
Installations et agencements	266 K€
Matériel de transport :	2 K€
Matériel informatique :	383 K€
Mobilier :	100 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction. Au 31 décembre des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Immobilisations financières :	5 258 K€
- Titres de participations :	4 938 K€
- Dépôts versés :	121 K€
- Contrat de liquidité :	195 K€
- Rachats actions	4 K€

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2023 ces sommes s'élevaient à 195 k€ et étaient constitués de 15 600 titres et de 127 K€ en cash.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale VOGO Canada, la filiale VOGO NA et la filiale VOGO UK)

Stocks

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 312 K€ au 31 décembre 2023.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.20%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2022)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :
 - La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société ;
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante ;
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations – Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au 01/01/23	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/23
Fonds commercial	3 642 705			3 642 705
Frais de R&D	3 069 272	1 073 069		4 142 341
Autres immobilisations incorporelles	53 095			53 095
Immobilisations en cours	1 697 028	1 536 148	1 155 583	2 077 593
Installations générales, agencements et divers	967 372	27 079		994 451
Matériel de transport	1 960			1 960
Matériel de bureau et informatique	289 473	40 895		330 368
Matériel informatique R&D	52 308			52 308
Mobilier	92 253	7 669		99 922
Immobilisations financières	5 052 154	1 458 609	1 253 427	5 257 338
TOTAL GENERAL	14 917 620	4 143 469	2 409 009	16 652 081

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement.

Les immobilisations en cours concernent des frais de R&D capitalisés (1 536K€).

Les frais d'émission de l'augmentation de capital de 2023 sont intégrés pour 65K€ en immobilisation en cours et sortis pour 83K€ du même compte.

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au 01/01/23	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/23
Frais de R&D	2 171 173	589 699		2 760 872
Autres immobilisations incorporelles	95 029	94 109		189 138
Installations générales, agencements et divers	270 479	168 020		438 499
Matériel de transport	691	1 269		1 960
Matériel de bureau et informatique	185 301	61 598		246 899
Matériel informatique R&D	44 718	4 345		49 063
Mobilier	54 875	7 750		62 625
TOTAL GENERAL	2 822 266	926 790	0	3 749 056

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- La clientèle et l'achalandage o Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- Le carnet clients et prospectus attaché à l'Activité ; o L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- Le site internet dédié à cette Activité ; o Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- Le personnel

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%*
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	29 079	10 210	18 869	185%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 966 079	2 920 589	45 490	2%
Dettes fiscales et sociales	1 031 389	1 457 819	- 426 430	-29%
Dettes fournisseurs d'immobilisation		166 667	- 166 667	100%
Autres dettes	24 461	15 964	8 497	53%
TOTAL	4 051 008	4 571 249	-520 241	-11%

Détail des dettes fiscales et sociales 31/12/2023

Salaires et provision pour congés payés	319 717 €
Charges sociales Urssaf et charges patronales	530 136 €
Charges fiscales Taxe apprentissage et formation	22 842 €
TVA	144 906 €
Autres charges fiscales	13 790 €

Créances et dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	319 832		319 832
	Clients douteux ou litigieux	28 991	28 991	
	Autres créances clients	2 692 842	2 692 842	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 522	1 522	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 259	10 259	
	Impôts sur les bénéfiques	710 926	710 926	
	Taxes sur la valeur ajoutée	307 504	307 504	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2 290	2 290	
	Divers	85 800	85 800	
	Groupes et associés (2)	1 186 378	1 186 378	
	Débiteurs divers	830 432	830 432	
	Charges constatées d'avance	13 859	13 859	
	TOTAL DES CREANCES	6 190 635	5 870 803	319 832
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)		-		
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	6 035 723	1 959 742	4 075 980	
	Emprunts et dettes financières divers	40 000	40 000		
	Avances conditionnées	166 667	33 333	129 167	4 167
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 966 079	2 416 509	549 570	
	Personnel et comptes rattachés	299 227	299 227		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	533 013	533 013		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée	144 906	144 906		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	54 244	54 244		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
	Groupes et associés (2)	264	264		
Autres dettes	97 462	97 462			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	287 858	287 858			
	TOTAL DES DETTES	10 625 442	5 866 558	4 754 717	4 167
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 855 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 711 413			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Les nouveaux emprunts d'un montant de 1 855K€ ont été contractés pour participer au financement des projets de R&D.

Les produits constatés d'avance concernent les prestations de service et locations de solutions technologiques sur l'année 2024.

Engagements financiers

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Intervention BPI France Financement BNP		480 000	
Nantissement fonds de commerce BNP		960 000	
Nantissement FDC CIC		1 000 000	
Nantissement FDC CIC		330 000	
Total		2 770 000	0
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés		312 926	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		3 082 926	0
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Capital social

<i>Etat exprimé en euros</i>		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS	Du capital social début exercice		4 090 095,00	0,1250	511 261,88
	Augmentation de capital (Plan AGA)		898 366,00	0,1250	112 295,75
	Du capital social fin d'exercice		4 988 461,00	0,1250	623 557,63

L'augmentation du capital social est consécutive à :

- (i) l'acquisition définitive :
 - de 20.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-1, représentant une augmentation de capital de 2.500 euros ;
 - de 6.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-3, représentant une augmentation de capital de 750 euros ;

- de 2.800 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-4, représentant une augmentation de capital de 350 euros ;
 - de 3.700 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2022-1, représentant une augmentation de capital de 462,50 euros ; (iii)
 - de 31.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2022-2, représentant une augmentation de capital de 3.875 euros. (iii)
- (ii) l'opération d'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 108.695,75 euros par voie d'émission de 869.566 actions ordinaires nouvelles réservée à la société ABEO.
- (iii) L'attribution de ces actions gratuites a bien eu lieu au 31/12/2023 mais l'augmentation de capital correspondante sera comptabilisée en début d'année 2024.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2023 :

BSPCE	Emis	Bons Annulés le 3 avril 2023	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	2 400	-	12 400	-	-	-

L'annulation de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023 ainsi à la clôture de l'exercice le solde des bons exerçables était de 12.400.

Variation des Capitaux propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres ouverture 01/01/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/23
Capital social	511 262			112 296	623 558
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 374 419			4 805 195	22 179 614
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(10 667 754)	-645 505			-11 313 259
Résultat de l'exercice	(645 505)	645 505		(1 180 517)	-1 180 517
Subventions d'investissement	200 790			-20 273	180 517
Provisions réglementées					
TOTAL	6 785 700	0	0	3 716 701	10 502 401
Date de l'assemblée générale					12/06/2023
Dividendes attribués					0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1					0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1					6 785 700
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif					6 785 700
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					3 716 701

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 12 juin 2023, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (645 504.90 €) a été affecté en report à nouveau.

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Opérations de l'exercice

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2023, le solde du contrat de liquidité était de 15.600 actions au 31 décembre 2023. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 79.248 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 5,08 euros.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées ou en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés (0 K€ au 31/12/2023).

Plans d'actions gratuites

Au cours de l'exercice 2023, lors de sa réunion en date du 7 décembre, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 juin 2023 aux termes de sa 18^{ème} résolution, et a décidé la mise en place du Plan d'attribution gratuite d'actions 2023-1.

Seule une condition de présence au moment de l'acquisition des actions gratuites est requise.

Les plans d'attribution gratuite d'actions existants à la date du présent rapport sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Informations sur les actions attribuées gratuitement							
Date d'assemblée Générale	5 juin 2020 (Plan 2021-1)	5 juin 2020 (Plan 2021-2)	4 juin 2021 (Plan 2021-3)	4 juin 2021 (Plan 2021-4)	17 juin 2022 (Plan 2022-1)	17 juin 2022 (Plan 2022-2)	12 juin 2023 (Plan 2023-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021	27 septembre 2021	10 décembre 2021	30 novembre 2022	30 novembre 2022	7 décembre 2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	40.000	5.000	6.000	3.800	4.200	32.000	5.700
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0	0	0	15.000 ⁽¹⁾	0
Date d'acquisition définitive des actions	12 avril 2022 12 avril 2023	12 avril 2022	31 décembre 2022	10 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2023	1 ^{er} décembre 2023	7 décembre 2024
Date de fin de période de conservation	12 avril 2023 12 avril 2024	12 avril 2023	31 décembre 2023	10 décembre 2023	1 ^{er} décembre 2024	1 ^{er} décembre 2024	7 décembre 2025
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	40.000	5.000	6.000	2.800	3.700	31.000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	0	0	0	1.000	500	1.000	0
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	0	0	0	0	0	0	5.700

(1) Attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général Délégué, lequel est tenu, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1, II al.4 du Code de commerce, de conserver au nominatif un minimum d'une action jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

	BCE 2021-1	BCE 2021-2
Date d'assemblée générale	5 juin 2020	5 juin 2020
Date du Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	4.800	10.000
Prix d'exercice	10,38 €	10,38 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	2.400 ⁽¹⁾	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 31 décembre 2023	2.400	10.000

(1) La caducité de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023.

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 166 667€ au 31 décembre 2023 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de BPI.

Provisions pour risques et charges

Etat exprimé en euros

	Valeur au 01/01/23	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garantie clients	97 186	28 542	57 415	68 312
Pour perte de change	29 163	183 975	78 239	134 899
TOTAL GENERAL	126 349	212 517	135 654	203 211

Ventilation dotations/reprises de provisions et de dépréciations

Etat exprimé en euros

	01/01/2023	Dotations	Reprises	31/12/2023
VENTILATION DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS ET DE DEPRECIATIONS				
Résultat exploitation				
Provisions garantie	97 185		28 874	68 311
Dépréciation clients	23 832	5 159		28 991
Dépréciations sur stock				
Résultat financier				
Provisions	32 348	170 375	32 348	170 375
Résultat exceptionnel				
Provisions			-	-
TOTAL GENERAL	153 365	175 534	61 222	267 677

Produits et charges exceptionnelles

		31/12/2023	31/12/2022
		<i>Etat exprimé en euros</i>	
Résultat financier et exceptionnel		12 mois	12 mois
Produits exceptionnels		67 154	175 657
Charges exceptionnelles		61 679	414 357
Résultat exceptionnel		5 475	(238 700)

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		43
	Professions intermédiaires		
	Employés		10
	Ouvriers		
	TOTAL		53

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 727K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des comptes clôturés au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du Groupe s'élève à 62 395.5€.



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

7 | RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 | 1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecarts d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Signé numériquement par Marie-Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER,
c=FR, o=EY Associes, ou=0002,
s17720687, email=marie-
therese.mercier@fr.ey.com
Date : 2024.04.30 22:32:51 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons examiné que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans ces notes de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**Marie-Therese
MERCIER**

Signé numériquement par Marie-Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER,
c=FR, o=EY Associes, ou=0002
817723687, email=marie-
therese.mercier@ey.com
Date : 2024.04.30 22:32:51 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier

7 | 3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2023

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Signé numériquement par Marie-Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER,
c=FR, o=EY Associes, ou=0002,
s17723687.ernst-young,
@marie.mercier@fr.ey.com
Date : 2024.04.30 22:32:51 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier